

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Ressources Humaines
Sous Direction des emplois et des compétences
1 34 16

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 18 OCTOBRE 2019
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

OBJET : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources humaines, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre, dans le présent rapport, les propositions de créations et de transformations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services du Département, les réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels ainsi que le recours à des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

Ce rapport propose également l'augmentation du nombre de vacations pour les prestations de la salle de sport de l'HD13, l'aménagement de postes en faveur des agents en situation de handicap, l'élargissement de l'application des taux horaires des médecins vacataires DPMISP/DITAS, à tous les médecins de la collectivité, la création d'un emploi de doctorant contractuel (approbation de la convention industrielle de formation pour la recherche (CIFRE)) et le recrutement d'un vacataire biologiste pour le LDA.

Ce rapport donnera lieu à 1 délibération générale précisant les créations et transformations d'emplois permanents, 64 délibérations prévoyant les créations et réajustements nécessaires pour les emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels, 1 délibération pour le recours aux contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, 1 délibération relative à l'augmentation de vacation, 1 délibération pour l'élargissement de l'application des taux horaires des médecins vacataires DPMISP/DITAS, à tous les médecins de la collectivité, 1 délibération pour la création de vacations au sein du LDA, 1 délibération pour la création d'un emploi de doctorant contractuel et 1 délibération pour l'aménagement de postes en faveur des agents en situation de handicap.

EMPLOIS PERMANENTS

1- CREATIONS D'EMPLOIS

→ 1 emploi d'attaché territorial

→ 2 emplois d'assistant socio-éducatif de 2ème classe

→ 3 emplois de rédacteur territorial

→ 27 emplois d'adjoint administratif

→ 10 emplois d'adjoint technique

2- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

→ 1 emploi d'attaché territorial transformé en 1 emploi de rédacteur et 2 emplois d'adjoint administratif

→ 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi de rédacteur

→ 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe transformés en 2 emplois de rédacteur

→ 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif

→ 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif et 1 emploi d'adjoint technique

→ 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe et 1 emploi de rédacteur transformés en 3 emplois d'adjoint administratif

→ 1 emploi de conseiller supérieur socio-éducatif transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif

→ 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'attaché

→ 3 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 3 emplois d'adjoint technique

→ 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif

→ 1 emploi de technicien territorial transformé en 1 emploi d'attaché territorial

→ 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi d'attaché

→ 2 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement transformés en 2 emplois d'agent de maîtrise

- 1 emploi d'adjoint technique transformé en 1 emploi d'agent de maîtrise
- 3 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 3 emplois d'adjoint technique
- 4 emplois d'agent de maîtrise transformés en 4 emplois d'adjoint technique
- 25 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps non complet (26/35ème) transformés en 25 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps complet
- 1 emploi d'animateur de 1ère classe transformé en 1 emploi de rédacteur

**EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE
POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS**

**(EN L'ABSENCE DE CANDIDATURES DE FONCTIONNAIRES TITULAIRES
SATISFAISANT AUX CONDITIONS ATTENDUES CONFORMEMENT AUX
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 3-3 DE LA LOI 84- 53 DU 26 JANVIER 1984
MODIFIEE)**

1- CREATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi de conseiller juridique
- 1 emploi de chef de projet informatique

**2- EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS A L'EFFECTIF THEORIQUE DU
DEPARTEMENT ET POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS
CONTRACTUELS CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53
DU 26 JANVIER 1984, DES LORS QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'A PU ETRE
RECRUTE**

- 1 emploi d'adjoint au chef de service (attaché)
- 1 emploi d'auditeur qualité (attaché)
- 2 emplois de chargé d'achat (attaché)
- 1 emploi de chef du service achat (attaché)
- 1 emploi de conseiller technique (attaché)
- 1 emploi de chargé de mission (attaché)
- 1 emploi de chef de projet fonctionnel (ingénieur)

- 1 emploi d'acheteur (attaché)
- 1 emploi d'auditeur externe (attaché)
- 1 emploi de chargé de projets culturels (attaché)
- 1 emploi de juriste achat public (attaché)
- 1 emploi de chef de service (attaché)
- 1 emploi de conseiller juridique (attaché)
- 1 emploi de responsable de secteur (attaché)
- 1 emploi de médecin chef du bureau protection maternelle (médecin de 2ème classe)
- 3 emplois d'inspecteur enfance famille (attaché)
- 1 emploi d'inspecteur tarification (attaché)
- 2 emplois d'éducateur spécialisé (assistant socio-éducatif)
- 1 emploi d'adjoint au chef de service (conseiller supérieur socio-éducatif)
- 1 emploi d'adjoint au chef de service (attaché)
- 1 emploi d'adjoint social prévention sociale (conseiller socio-éducatif)
- 1 emploi d'adjoint social enfance famille (assistant socio-éducatif)
- 1 emploi d'adjoint social enfance famille (conseiller supérieur socio-éducatif)
- 1 emploi d'assistant de service social (assistant socio-éducatif de 1ère classe)
- 14 emplois d'assistant de service social (8 assistants socio-éducatifs de 1ère classe et 6 assistants socio-éducatifs de 2ème classe)
- 1 emploi de conseiller en économie sociale et familiale (assistant socio-éducatif de 2ème classe)
- 1 emploi de conseiller en économie sociale et familiale (assistant socio-éducatif de 2ème classe)
- 1 emploi de directeur de MDS (attaché)
- 3 emplois d'éducateur spécialisé (assistant socio-éducatif de 2ème classe)
- 1 emploi de médecin référent PM santé (médecin hors classe)
- 1 emploi de médecin (médecin hors classe)
- 3 emplois de médecin (médecin hors classe, médecin de 1ère classe et médecin de 2ème classe)

- 2 emplois de psychologue (psychologue de classe normale, psychologue hors classe)
- 1 emploi de chef de projet bâtiment (ingénieur)
- 1 emploi d'ingénieur bâtiment (ingénieur)
- 1 emploi de chargé de projet (attaché)
- 1 emploi d'adjoint au chef de service (ingénieur)
- 1 emploi de chargé d'opérations infrastructure (ingénieur)

3- TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi d'ingénieur en chef (chef de service) transformé en 1 emploi d'ingénieur (chef de service)
- 1 emploi d'attaché (adjoint au chef de service finances comptabilité) transformé en 1 emploi d'attaché (chef de service)
- 3 emplois de rédacteur et 3 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe transformés en 6 emplois d'attaché (chargé d'achat)
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi d'attaché (acheteur)
- 1 emploi d'attaché (directeur adjoint) transformé en 1 emploi d'attaché (contrôleur de gestion)
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif (assistant de service social) transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif (conseiller en économie sociale et familiale)
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (assistant de service social) transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (éducateur spécialisé)
- 1 emploi d'ingénieur (conseiller technique) transformé en 1 emploi d'ingénieur (chef de projet)
- 1 emploi d'ingénieur (architecte chargé d'études) transformé en 1 emploi d'ingénieur (architecte)
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe transformé en 1 emploi d'ingénieur (ingénieur énergétique)
- 1 emploi d'attaché (cadre administratif) transformé en 1 emploi d'attaché (chargé de mission)

4- MODIFICATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi de cadre de gestion financière, budgétaire ou comptable
- 1 emploi de chef de service technique, sûreté, sécurité
- 1 emploi d'adjoint au chef de service technique, sûreté, sécurité

- 1 emploi de pilote exploitation réseaux et télécoms
- 1 emploi de chef de projet informatique
- 1 emploi de médecin de PMI
- 1 emploi de sage-femme
- 1 emploi de médecin chargé des modes d'accueil de la petite enfance
- 1 emploi de médecin de PMI

EMPLOIS NON PERMANENTS

VACATIONS

→ salle de sport de l'HD13 : 116 vacations mensuelles au taux horaire 19,32 €brut pour assurer les vacations à la salle de sport.

→ Elargissement de l'application des taux horaires des médecins vacataires DPMIS/DITAS (délibération n° 43z du 15 décembre 2017) à tous les médecins vacataires de la collectivité :

Médecin généraliste	30 €bruts
Médecin généraliste + attestation spécialiste	35 €bruts
Médecin spécialiste	35 €bruts

RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE) : En application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie C - adjoint technique (rémunération équivalente au premier échelon + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois

BUDGETS ANNEXES

CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL

EMPLOIS PERMANENTS EXISTANTS A L'EFFECTIF THEORIQUE DU DEPARTEMENT ET POUVANT ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS CONFORMEMENT A L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53

DU 26 JANVIER 1984, DES LORS QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'A PU ETRE RECRUTE

→ 1 emploi de psychologue (psychologue de classe normale)

→ 1 emploi de médecin de 1ère classe (médecin généraliste, nutritionniste et thérapies adolescents à 50 % ETP (25 % CMPPD et 25 % maison de l'adolescent)) par transformation des vacances correspondantes.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

EMPLOIS PERMANENTS

→ 1 emploi d'adjoint technique transformé en 1 emploi d'agent de maîtrise

→ 1 emploi de cadre de santé de 2ème classe transformé en 1 emploi de technicien territorial

RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR UNE DUREE PONCTUELLE (ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE) : En application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 7 emplois d'agents contractuels de catégorie C - adjoint technique (rémunération équivalente au 1er échelon + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois

VACATAIRE

→ vacations de biologiste, vétérinaire, pharmacien : 600 h de vacations (35 €bruts)

DIVERS

CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION POUR LA RECHERCHE

→ 1 emploi de doctorant contractuel

AMÉNAGEMENT DE POSTES EN FAVEUR DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, autorise les collectivités locales à verser des aides dites prestations sociales à caractère pécuniaire afin d'améliorer les conditions de vie et de faciliter l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés qu'elles emploient.

Ainsi et en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la direction des ressources humaines met en œuvre des dispositifs d'accompagnement à destination des personnels travailleurs handicapés de la collectivité qui ont vocation à leur octroyer, si besoin, des aides techniques et humaines sur leur poste de travail et dans leur vie personnelle sur prescription du médecin de

prévention. Le champ de ces interventions est très large :

- achat de prothèses, orthèses, fauteuils roulants,
- aménagement de véhicule personnel et professionnel,
- prise en charge des transports domicile/travail,
- auxiliaire de vie ou tutorat pour l'accomplissement des activités professionnelles,
- formations liées à la compensation du handicap, bilans de compétences spécialisés, formations individuelles professionnelles qualifiantes et diplômantes, etc.

Et tout autre aménagement de poste susceptible d'être préconisé par le service de médecine préventive.

Sur prescription de la médecine préventive, les agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés listés aux articles L.5212-13, L.5212-15 et L.328-3 du code du travail pourront solliciter la direction des ressources humaines pour l'octroi d'un financement.

Le versement de l'aide correspondante se fera sur présentation de la facture acquittée et déduction faite des autres financements mobilisables par l'agent (Prestation Compensation du Handicap MDPH, Sécurité sociale, Mutuelle de l'agent).

Il convient de préciser que le Fonds d'Insertion en faveur des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) finance des mesures visant à améliorer les conditions de vie et de travail des agents en situation de handicap mobilisées par la direction des ressources humaines sur la plateforme dédiée.

IMPUTATIONS BUDGETAIRES

Les créations, transformations d'emplois et autres modifications contenues dans le présent rapport seront imputées au chapitre 011, 012, 016, 65, 6586 et 017 pour les dépenses, chapitre 74 pour les recettes du budget départemental et chapitre 012 du budget annexe du LDA (07) et groupe 2 du budget annexe du CMPPD (04).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre les délibérations ci- après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

ANNEXE N°1

OBJET : créations et transformation d'emplois permanents à l'effectif théorique global du département

CRÉATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi d'attaché territorial
- 2 emplois d'assistant socio-éducatif de 2ème classe
- 3 emplois de rédacteur territorial
- 27 emplois d'adjoint administratif
- 10 emplois d'adjoint technique

TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

- 1 emploi d'attaché territorial transformé en 1 emploi de rédacteur et 2 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi d'adjoint administratif transformé en 1 emploi de rédacteur
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1ère classe transformés en 2 emplois de rédacteur
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif et 1 emploi d'adjoint technique
- 1 emploi de rédacteur principal de 2ème classe et 1 emploi de rédacteur transformés en 3 emplois d'adjoint administratif
- 1 emploi de conseiller supérieur socio-éducatif transformé en 1 emploi d'assistant socio-éducatif
- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'attaché
- 3 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 3 emplois d'adjoint technique

- 1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe transformé en 1 emploi d'adjoint administratif

- 1 emploi de technicien territorial transformé en 1 emploi d'attaché territorial

- 1 emploi de rédacteur territorial transformé en 1 emploi d'attaché

- 2 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement transformés en 2 emplois d'agent de maîtrise

- 1 emploi d'adjoint technique transformé en 1 emploi d'agent de maîtrise

- 3 emplois d'agent de maîtrise principal transformés en 3 emplois d'adjoint technique

- 4 emplois d'agent de maîtrise transformés en 4 emplois d'adjoint technique

- 25 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps non complet (26/35ème) transformés en 25 emplois d'adjoint technique des établissements d'enseignement à temps complet

- 1 emploi d'animateur de 1ère classe transformé en 1 emploi de rédacteur

ANNEXE N°2

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller juridique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller juridique

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du chef du service juridique et contentieux, assurer un conseil juridique aux directions et services du département et participer en liaison avec les avocats à la stratégie de défense des intérêts du département devant les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif. Conseil et assistance juridique : répondre aux questions des différents services et directions de la collectivité, par le biais d'études juridiques (recherches, puis rédaction d'une analyse écrite) ou de réunions de travail. Gestion des dossiers contentieux : suivre les affaires contentieuses en relation avec les avocats de la collectivité ou rédiger les mémoires en défense et représentation du département aux audiences. Assistance aux services de la collectivité dans la gestion des dossiers précontentieux (recours gracieux, recours administratifs préalables) et suivi de certains d'entre eux en liaison étroite avec les services. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme supérieur en droit requis, bonnes connaissances en droit public et/ ou en droit privé. Capacité d'analyse de documents complexes. Qualités rédactionnelles affirmées. Aisance oratoire. Qualités relationnelles et pédagogiques. Transversalité et sens du travail en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°3

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet informatique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Au sein d'une équipe de 6 personnes, et sous l'autorité du chef de service, assurer en tant qu'interlocuteur privilégié de l'ensemble des directions de la DGA ET auprès de la DSIUN, le rôle de correspondant informatique, et plus particulièrement, la conception de logiciels ou d'outils spécifiques de bureautiques destinés aux directions de la DGA. Participer à la réalisation des missions techniques spécifiques confiées à ce service, notamment en matière de développement d'outils spécifiques de bureautiques destinés aux directions de la DGA ET, administration des outils existants au sein de la DGA, traitement de données du système d'information de la DGA, suivi et développement des projets informatiques transversaux au sein de la DGA ET, en particulier ceux relevant du schéma directeur informatique (SDI). Développer des outils spécifiques DGA ET, hors portefeuille de projets définis au schéma directeur informatique, et en assurer la maintenance et les évolutions. Participer à l'élaboration du portefeuille de projets informatiques transversaux de la DGA ET, et en assurer la conduite, le suivi et la coordination. Rédiger des solutions informatiques vis à vis des problématiques liées aux métiers ou aux missions de la DGA ET. Réaliser des extractions de bases de données et élaborer des requêtes B.O. sur les univers de données Coriolis et autres applications Oracle de la DGA ET. Conseiller et assister les utilisateurs dans leur domaine d'activité, et les former aux outils développés. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme d'études supérieures, maîtrise des outils bureautiques et bonne connaissance du SI de la collectivité. Conduite de projets. Connaissance des logiciels exploités par la DGA ET. Sens du travail en équipe. Disponibilité, organisation, rigueur, méthode et initiative. Qualités relationnelles et capacité de négociation

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 4

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché principal territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint au chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Appuyer le chef de service dans la coordination de l'activité du service, le contrôle de la gestion et de suivi administratifs des dossiers recrutements ou de radiation traités par les différents secteurs du service. Proposer des outils d'aide à la décision et assurer la mise à jour des outils de suivi. Participer à la réflexion sur l'évolution des missions du service. Gérer des dossiers transversaux spécifiques. Assurer la veille juridique et la fiabilisation des actes administratifs du service. Assurer l'intérim du chef de service en son absence dans les missions d'animation et de management des équipes. Contribuer à la définition des objectifs du service et à ses modalités de fonctionnement. Procéder à la sécurisation juridique des actes administratifs de recrutement et des notes de service, au suivi anticipé des échéanciers relatifs aux renouvellements de détachement, contrats, vacations et mise à disposition, au suivi de la gestion des agents contractuels et des enveloppes budgétaires relatives aux ATC remplaçants et suppléants. Contrôler les rapports et les délibérations relatifs aux créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global soumis à l'assemblée départementale ainsi que les rapports à la Commission permanente dans le cadre des conventions diverses gérées par le service. Contrôler et suivre les lignes budgétaires (concours, aménagements de postes liés au maintien dans l'emploi,...) en dépenses et recettes. Superviser la fiabilisation des carrières antérieures dans le cadre du droit à l'information. Superviser les stages, apprentis, volontaires de service civique et demandes d'emplois : gestion, suivi et actualisation des conventions cadre pour l'accueil de stagiaires, contrôle des conventions de stages non rémunérés ou gratifiés et des enveloppes budgétaires relatives à la gratification des stagiaires, suivi et contrôle des attestations de stage gratifiés, contrôle des réponses aux demandes d'emploi et interventions, suivi et actualisation du vivier de candidatures. Gérer et suivre les dossiers spécifiques transversaux. Suivre les applicatifs métiers du service. Animer et gérer une équipe. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, excellente connaissance du statut de la fonction publique territoriale et aptitude aux études juridiques. Bonne connaissance de l'institution et du fonctionnement des collectivités territoriales. Esprit de synthèse, force de proposition et prise d'initiative. Prédilection et intérêt pour la gestion informatique (Excel, Word, applications Gdélib et HR ACCESS). Connaissances budgétaires appréciées. Discrétion, réactivité, adaptabilité et disponibilité. Autonomie, organisation et rigueur. Qualités rédactionnelles et relationnelles. Capacité à travailler en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°5

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (auditeur qualité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : auditeur qualité

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Mettre en œuvre des démarches d'audit et d'analyse de la qualité en lien avec les objectifs de la politique qualité, accompagner les services achats/marchés et les directions opérationnelles dans des démarches de contrôle qualité à chaque étape du processus achats, repérer les dysfonctionnements lors d'analyses et actions de contrôle et proposer des plans d'actions pour faire évoluer les pratiques, capitaliser et partager les retours d'expériences (animation de groupes de travail), formaliser les indicateurs de politique qualité au sein des tableaux de bord. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissances techniques des domaines d'achat de son portefeuille d'analyse et de processus de démarche qualité appliquée aux achats, pédagogie permettant d'évaluer tous les points de vue, rigueur et méthodologie afin de décomposer le processus d'achat et identifier les dysfonctionnements. Etre force de proposition, d'innovation afin de faire évoluer les processus et émerger de nouvelles solutions. Esprit de synthèse afin de faciliter l'appropriation des plans d'action, réaliser des reporting et consolider les retours d'expérience.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°6

OBJET: Caractéristiques et définitions de 2 emplois d'attaché territorial (chargé d'achat) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'achat

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser les réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolider et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation. Sens du résultat

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°7

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef du service achat) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef du service achat

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Procéder à une analyse du potentiel social et écologique des achats afin d'identifier les segments d'achat prioritaires en cohérence avec la politique de développement durable du département. Intégrer la dimension « achat social et écologique responsable » ainsi que la dimension innovation. Proposer une démarche d'orientation des achats, soit en interne au sein d'un service achat marché (SAM) soit via l'union des groupements d'achats publics (UGAP), soit via la centrale d'achat commune en concertation avec les chefs SAM. Assister les chefs SAM dans la déclinaison avec chaque direction métier de la stratégie achat. Contribuer à la mise en place d'une véritable relation client avec les directions métier. Déployer, en appui aux directions métier, une prestation de conseil pour améliorer la performance de l'achat. Valider les stratégies d'achat pour les procédures complexes ou les projets innovants, en concertation avec les directions métier et les services achat / marché. Fixer les objectifs des huit acheteurs, en lien hiérarchique direct, en concertation avec les chefs SAM et la direction adjointe, animer et évaluer l'équipe. Contribuer à fixer les objectifs des chargés d'achat qui sont rattachés aux chefs SAM. Animer en transverse le réseau des acheteurs. Mettre en place un fonctionnement transverse favorisant simultanément l'efficacité de l'achat et une relation fluide et harmonieuse avec les chefs SAM et la direction adjointe d'une part et les services support et les conseillers techniques d'autre part. S'assurer que chaque acheteur référent pour un SAM contribue au fonctionnement quotidien de ce SAM (réunions SAM, ...). Accompagner les équipes de la DAP dans la montée en compétence achat (ex. définition du plan de formation, plan de montée en compétences, accompagnement par un profil expérimenté, ...). Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, expérience dans les achats publics à un poste d'encadrant. Excellente connaissance des stratégies et techniques d'achat. Connaissance du contexte des collectivités territoriales et maîtrise des marchés publics. Capacité de management d'équipe, hiérarchique et transversal et d'animation de la transversalité. Force de proposition et capacité à remettre en cause son mode de travail afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance. Forte capacité d'écoute, sens de la co-construction, force de négociation et de conviction. Capacité à coopérer efficacement avec les autres membres de l'équipe du comité de direction (CODIR) dans un objectif commun.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°8

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller technique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller technique

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Définir, faire évoluer et piloter le processus de gestion de la relation client (comités stratégiques, comités de pilotage, communication au fil de l'eau, évaluation de la satisfaction). Définir et animer la démarche de recueil des besoins auprès des métiers permettant l'équilibrage entre la capacité et la demande : définition des informations à obtenir, définition des jalons et gestion de la relation avec les directions métier, en liaison avec les chefs SAM et la directrice adjointe. En cas de difficulté à équilibrer la capacité et la demande, apporter son support à la directrice adjointe dans la relation avec les directions métier. Animer la communauté des personnes en charge de la relation client au sein des services achat marchés (SAM) (chef de service ou adjoint selon les cas) : assistance et support, capitalisation, retour d'expérience et amélioration continue. Communiquer auprès des directions métier sur la démarche centre de services de la direction de l'achat public (DAP), les enjeux et les bénéfices attendus et simultanément sur comment ces directions peuvent contribuer à améliorer la performance de la DAP à leur service. Par délégation du directeur de l'achat public, être l'interlocuteur des coordonnateurs pour la relation client, en lien avec la direction adjointe et le chef de service achat. Être en relation avec les directions métier et les directions générales adjointes (DGA) en ce qui concerne la relation client pour l'ensemble de la direction de l'achat public. En cas d'insatisfaction dans la relation, soit côté client, soit côté DAP, contribuer à la régulation par l'instruction du différend, la recherche de consensus et si nécessaire la préparation des dossiers pour faciliter les décisions de la direction. Point d'entrée des directions métiers pour les sujets en dehors du périmètre d'intervention des autres services de la DAP, veiller à ce que l'instruction soit conduite, suit le dossier de bout en bout et s'assurer qu'une réponse adaptée soit apportée. Piloter la définition et la diffusion des éléments de communication interne et externe à la direction. Evaluer la satisfaction des directions métier et des DGA, et en tirer les enseignements et des suggestions d'amélioration à proposer au DAP. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, expérience réussie dans la définition et la mise en œuvre d'une relation client de qualité. Maîtrise du code de la commande publique. Capacité à manager en transversalité et à animer la transversalité. Savoir animer une démarche d'amélioration continue sur son domaine. Excellentes qualités rédactionnelles et relationnelles. Capacité à relayer de l'information de manière objective, synthétique et complète. Forte capacité d'écoute, sens de la co-construction, force de négociation et de conviction. Recherche de consensus et de conciliation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°9

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Gérer la relation client avec l'union des groupements d'achats publics (UGAP) en lien avec les directions métiers et le service achat de la direction de l'achat public (DAP) au sein du département. Représenter le département dans les instances communes avec la métropole, mises en place pour le suivi de la convention tripartite UGAP. Être en charge des relations avec la centrale d'achat en cours de constitution (département/métropole). Contribuer à la rédaction des conventions, à leur évolution et leur suivi. Fournir une analyse des achats mutualisés réalisés (cartographie, etc.). Participer à la définition du périmètre des achats confiés à la centrale sur la base d'une stratégie achat définie par le service achat de la DAP et en lien avec les directions prescriptrices et les services achat marchés (SAM). Participer à la définition du périmètre des achats concernés par les groupements de commande et au recensement de ces besoins. Effectuer des revues des choix de stratégie achat réalisés dans la période pour s'assurer de la cohérence par rapport à la stratégie définie. Proposer des améliorations de la stratégie d'appel à ces conventions en collaboration avec le service achat de la DAP, les chefs SAM et la directrice adjointe achat marchés. En charge de la création, du suivi et du contrôle des outils à mettre en place pour les achats mutualisés. Administrer la plateforme UGAP. Définir les indicateurs de pilotage et de performance des achats mutualisés en collaboration avec les contrôleurs de gestion. Assurer le pilotage de la performance des achats mutualisés. Proposer des actions d'amélioration de la performance. Contribuer à la définition du processus des achats mutualisés, en liaison avec le responsable des processus et méthodes. S'assurer que les processus sont bien respectés. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, bonne connaissance des stratégies et techniques d'achat mutualisées. Bonne connaissance du code de la commande publique sur la mutualisation des achats. Savoir définir, suivre et reporter des indicateurs de pilotage et performance de mutualisation achat. Savoir piloter une démarche d'amélioration continue. Capacité à travailler dans un mode d'animation transversale. Capacité à représenter le département dans des instances communes avec des partenaires externes. Très bonnes qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse. Maîtrise des outils bureautiques notamment Excel.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°10

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet fonctionnel) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet fonctionnel

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Recueillir et définir les besoins métier, établir les spécifications fonctionnelles générales et rédiger précisément les cahiers des charges en liaison avec les acteurs terrain et le responsable du processus et des méthodes du service coordination méthodes et ressources (CMR). Organiser les ateliers de travail et mobiliser les ressources métiers nécessaires pour le recensement des besoins utilisateurs. Participer aux choix des solutions informatiques en relation avec la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) dans un objectif d'amélioration de la performance du SI achat, de satisfaction utilisateur et de maîtrise budgétaire. Travailler en étroite relation avec la DSIUN sur la gestion du planning, le suivi du budget, l'identification et le suivi des risques, le reporting. Effectuer la recette fonctionnelle des réalisations en conformité avec le cahier des charge. Être le référent du SI achat auprès de la DSIUN et jouer le rôle de chef de projet utilisateur. Signaler les anomalies du SI achat. Coordonner avec les équipes de la DSIUN les améliorations à apporter en fonction de l'usage des agents. Accompagner les utilisateurs lors des mises en service. Assurer l'assistance fonctionnelle auprès des utilisateurs sur les outil. Procéder aux paramétrages des outils. Assister les utilisateurs lors des phases de recette utilisateur. Définir la méthode et les moyens pédagogiques de formation des utilisateurs. Piloter et animer la conduite au changement pour assurer l'appropriation de l'outil. Contribuer à la bonne intégration de l'utilisation de l'outil dans les processus en liaison avec le responsable du CMR. Rédiger les documentations et manuels utilisateurs, les supports de formation. Animer une communauté autour des outils, assurer des retours d'expérience (REX), centraliser les demandes d'évolution et proposer des scénarios d'évolution des outils. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emploi et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, expérience confirmée dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique, en particulier pour la mise en œuvre d'un SI achat, expérience dans l'administration fonctionnelle d'un outil informatique. Maîtrise de la méthodologie de la conduite de projets informatique. Connaissance d'outils achats : rédaction/passation (Marco ou équivalent), GED marchés, planification des marchés. Ecoute, communication et persuasion. Sens de planification et de l'organisation. Capacité à fédérer une équipe autour d'un projet.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°11

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (acheteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : acheteur

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Etre le pilote en chef de projet de la démarche achat : recueillir les besoins, pratiquer l'analyse fonctionnelle, revue des spécifications, analyser les offres, sélectionner les fournisseurs. Mener une démarche de marketing achat : analyser les marchés fournisseurs, identifier les nouveaux fournisseurs, procéder à la veille technologique, réglementaire et aux études d'externalisation, benchmark. Assister le ou les prescripteurs dans la rédaction du CCTP et dans certains cas, rédiger le CCTP. Assurer les négociations en collaboration avec le prescripteur. Élaborer les outils de la consultation relatifs à l'analyse des offres, notamment le cadre de notation, la trame de négociation et le CR le cas échéant. Coordonner le suivi de la performance des fournisseurs sur le périmètre de son portefeuille d'achat : réaliser la mesure de performance fournisseurs et consolider les données de suivi du marché en lien avec le service coordination/méthodes/ressources, être responsable de la relation du département avec les fournisseurs propres à son portefeuille d'achat, piloter plus particulièrement les fournisseurs identifiés comme clés en lien avec l'équipe de direction. Préparer le bilan de marché en s'appuyant sur les prescripteurs, le service CMR et le service CCJAM. Apporter une expertise achats auprès des directions opérationnelles, sur les achats qui sont inférieurs au seuil d'intervention de la direction de l'achat public. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur. Excellentes connaissances des techniques d'achat et des achats IT. Connaissance du contexte des collectivités territoriales et maîtrise des marchés publics. Qualités relationnelles, savoirs-être avec des interlocuteurs internes (équipe projet) et externes (fournisseurs). Capacités d'analyse (notamment financière) et de persuasion. Rigueur et autonomie. Réactivité. Force de proposition et capacité à remettre en cause son mode de travail afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°12

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (auditeur externe) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : auditeur externe

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du directeur du contrôle de gestion : réaliser des audits (spécialisation audits financiers). Procéder à l'analyse et à l'étude financière, comptable et réglementaire demandée par la hiérarchie. Participer à des audits de contrôle de gestion (aspect financier/comptable). Procéder à des études ou analyses d'aide à la décision, des audits financiers comptables et réglementaires. Analyser les organismes subventionnés par le CD13 : associations loi 1901 principalement mais également SEM, SPL, EHPAD. Participer à des équipes ad hoc sur des thématiques spécifiques comportant des analyses de coût et/ou financières. Retours d'expérience / formation. Analyse et conseil sur des problématiques financières. Etudes diverses. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur. Analyse financière, comptable et réglementaire. Bonne connaissance de la comptabilité privée et publique et des réglementations diverses (associations loi 1901 principalement). Excellentes connaissances en comptabilité privée et gestion financière. Rigueur, objectivité, neutralité, discrétion. Sens de l'engagement. Capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°13

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projets culturels) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de projets culturels

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Elaborer et mettre en œuvre des projets et veiller à leur bonne gestion administrative et financière en liens étroits avec les services supports. Ingénierie culturelle : accompagner le développement culturel et expertiser les dossiers de projets culturels dans le secteur culturel pluridisciplinaire et de l'éducation artistique et culturelle. Etre en relation avec les acteurs culturels du territoire, concevoir et suivre les projets à rayonnement départemental dans le champ des arts pluridisciplinaires et de l'enseignement artistique. Participer à la proposition des orientations de la politique culturelle du département. Pratiquer l'expertise de l'activité des acteurs et réseaux culturels du territoire. Participer aux comités techniques des partenaires. Rédiger les bilans, évaluer les actions ainsi que les avis techniques et de proposition d'attribution financière. Concevoir et définir les contenus des projets sur les plans opérationnel, juridique et financier. Prévoir et coordonner les étapes nécessaires à la réalisation des projets. Participer à la rédaction des conventions et contrats avec des structures. Etre garant de l'avancée des projets : assurer le pilotage et la coordination des projets, élaborer et suivre le budget, proposer une évaluation des projets. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaître la politique nationale et académique de l'éducation artistique et culturelle, avoir déjà accompagné la mise en place d'un schéma départemental des enseignements artistiques est un plus. Avoir une très bonne connaissance des problématiques et des enjeux liés au spectacle vivant, aux arts et cultures numériques. Avoir une connaissance des réseaux culturels et événementiels. Aptitude au travail en équipe en coordination régulière. Très bonne connaissance d'un fonctionnement en mode projet. Maîtrise des techniques de communication et de marketing territorial. Rédaction de notes administratives, fiches d'information, veille, analyse. Maîtriser la bureautique (Excel, Word, PowerPoint ,...), aptitude aux usages internet et outils en ligne. Rigueur, dynamisme, esprit d'équipe, confidentialité

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°14

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (juriste achat public) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : juriste achat public

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Assurer la sécurisation juridique des processus et pratiques appliquée dans son service achats/marchés. Assurer, de l'expression des besoins jusqu'au choix de l'attributaire, les préconisations et les missions de conseil en matière de choix des procédures, de forme et de durée du marché ou de rédaction des rapports d'analyse, en coordination avec l'équipe projet. Conseiller et accompagner les rédacteurs achats dans la préparation administrative des marchés publics. Accompagner l'équipe projet dans les procédures de passation des marchés publics en étant le garant de la sécurité juridique des procédures. Participer à la définition de la stratégie d'achat avec l'équipe projet (animer la démarche contractuelle afin de conseiller l'équipe projet sur l'utilisation astucieuse du code des marchés publics). Superviser le travail de rédaction des pièces administratives des rédacteurs (ou les rédiger pour les dossiers spécifiques et/ou complexes). Contrôler la cohérence des dossiers de consultation des entreprises. Valider les modalités de publication des DCE. Assurer la conformité juridique des procédures d'ouverture des plis et d'analyse des candidatures et des offres. Accompagner la réalisation du RAO en s'assurant de sa complétude sur le plan juridique. Valider les courriers d'informations du choix du cocontractant aux candidats. Réaliser la veille juridique en se coordonnant avec le service conseil et contrôle juridique des achats & marchés (qui centralise et diffuse l'information marchés publics). Alimenter la base de données marchés publics (veille jurisprudentielle, évolution des documents juridiques...) et communiquer les retours d'expériences afin de valoriser les bonnes pratiques. Etre force de proposition dans l'élaboration et l'évolution des modèles de documents, notamment sur le périmètre de sa filière (exemples de DCE, modèle de RAO...). Réaliser des formations sur la commande publique auprès des agents. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur. Excellente connaissance du droit de la commande publique. Appréhension des techniques d'optimisation des procédures juridique afin de parvenir aux objectifs achats. Qualités rédactionnelles et relationnelles. Capacité d'analyse et de synthèse. Rigueur et autonomie (notamment en bureautique). Etre force de proposition, notamment dans l'emploi des procédures les plus astucieuses afin de réaliser une optimisation de la commande publique.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°15

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

-missions : Sous la responsabilité hiérarchique du directeur et du directeur adjoint de la logistique, assurer le pilotage du service, le management des équipes et la mise en œuvre des missions du SAGEFD (service achat et gestion d'équipement fournitures et déménagements), dont l'activité est de mettre à disposition des services du département des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Assurer l'encadrement intermédiaire et de proximité, définir les missions, faire évoluer les fiches de poste, participer aux recrutements et suivre les besoins en formation. Animer les réunions de service, coordonner et contrôler les diverses actions. Tenir les entretiens professionnels. Gérer les locaux et les véhicules mis à disposition pour les besoins du service. Impulser, programmer et suivre les missions du service. Conduire des projets ou coordonner l'activité des différents secteurs dans le cadre de projets transversaux au sein de la direction ou en lien avec des directions partenaires (projet d'organisation en centre de service, optimisation des espaces de l'HD13, opération d'aménagement de bâtiments...). Assurer la préparation budgétaire et le suivi analytique des budgets alloués au service, en lien avec les responsables de secteur et la direction. Veiller à la rationalisation des dépenses. En lien avec la DAP (direction de l'achat public), suivre la planification des marchés du SAGEFD, veiller à une bonne définition des besoins, rédiger les pièces techniques des marchés et participer à la rédaction des pièces administratives et à l'analyse des offres. Veiller au suivi et à la bonne exécution des marchés publics (respect des procédures, application des pénalités, etc.). Mettre en place et gérer les outils et tableaux de bord permettant le suivi de l'activité (pilotage financier, pilotage d'activités, contrôle de l'exécution et des procédures marchés, etc.). Dans le cadre de la signalétique, avoir une connaissance des règles d'urbanisme (dossiers à déposer, respect des bâtiments classés ou règles de copropriété...). Etre en capacité de faire appliquer la charte graphique de la collectivité. Contribuer à la conception des implantations de mobiliers sur plan et sur site en veillant à une optimisation des espaces, au confort des agents, au respect des règles d'accessibilité et à la rationalisation des coûts. Représenter le service auprès des directions de la collectivité. Assurer la continuité du service et organiser sa suppléance. Favoriser l'amélioration des méthodes, l'évolution des compétences et le savoir-faire en lien avec les domaines d'activité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur. Excellent relationnel. Bonne connaissance de l'environnement territorial et du processus de décision du département. Aptitude au management, à l'encadrement, à l'accompagnement et à la motivation des équipes. Sens du travail en équipe et du dialogue. Esprit d'initiative, réactivité, capacité de travail importante, rigueur, adaptation et discrétion. Capacité à innover, à fixer des objectifs, à impulser les changements et à instaurer des procédures. Connaissance des marchés publics, de la comptabilité publique, des règles d'urbanisme et d'accessibilité aux personnes handicapées.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N°16

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (conseiller juridique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller juridique

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Conseil et assistance juridique : répondre aux questions des différents services et directions de la collectivité, par le biais d'études juridiques (recherches, puis rédaction d'une analyse écrite) ou de réunions de travail. Gestion des dossiers contentieux : en fonction des contentieux, suivre les affaires contentieuses en relation avec les avocats de la collectivité ou rédiger les mémoires en défense et représentation du département aux audiences. Procéder à l'assistance des services de la collectivité dans la gestion des dossiers précontentieux (recours gracieux, recours administratifs préalables) et suivre certains d'entre eux en liaison étroite avec les services. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme supérieur en droit requis. Bonnes connaissances en droit public et/ ou en droit privé. Capacité d'analyse de documents complexes. Qualités rédactionnelles affirmées. Aisance oratoire. Qualités relationnelles et pédagogiques. Transversalité et sens du travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°17

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (responsable de secteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : responsable de secteur

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Responsable d'une cellule d'appui, d'études et d'analyse composée de deux personnes, rattaché au chef de service et à l'équipe de direction : organiser et exécuter certaines missions transversales de la direction et coordonner les échanges de données avec le réseau DGFIP. Réaliser des tableaux de bord et des simulations (suivi de l'exécution comptable, analyse des recettes, prévision des résultats annuels...). Mettre en forme et mettre à disposition des données à la demande (construction du compte administratif notamment, sous la responsabilité du pôle qualité comptable). Travaux en relation avec le comptable public (dont traitement des flux PES), création/édition des documents d'exécution budgétaire (utilisation des outils CORIBUDG et TOTEM). Etre un appui dans l'organisation et l'exécution d'une partie des travaux liés à la dématérialisation de la chaîne comptable. Exécuter des travaux d'analyses (veille juridique, études spécifiques selon l'actualité et les besoins). Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, compétences techniques, connaissance et expérience dans les finances publiques, connaissance des collectivités locales, maîtrise des outils informatiques courants et logiciels employés en interne (Excel, Coriolis, Power point...), des outils d'exploitation de données (Access, BO...) et divers systèmes de partage de données (plateformes d'échanges de données, GED, PES, TOTEM...). Sens du travail en équipe et des responsabilités, capacité à s'organiser et à diriger des travaux, discrétion, dynamisme et disponibilité

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°18

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin chef du bureau protection maternelle) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin chef du bureau protection maternelle

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

- missions : En lien avec le médecin chef de service de protection maternelle et infantile, contribuer à l'élaboration de la politique départementale dans le domaine de la contraception et de la périnatalité, déterminer les actions à mettre en œuvre dans son domaine de compétence, élaborer les protocoles techniques spécifiques et s'assurer de leur mise en place, être responsable de l'organisation générale des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), être chargé de l'encadrement technique et hiérarchique de l'ensemble des personnels intervenant dans le domaine de la protection maternelle, organiser le travail en réseau avec les maternités du département et les partenaires, assurer le suivi technique des conventions (conventions grossesses à risques élevés avec les hôpitaux, conventions planification), être responsable de l'évaluation des données relatives à la planification et à la périnatalité. Assurer un temps clinique au sein d'un ou plusieurs CPEF et peut être directeur d'un centre d'éducation et de planification familiale. Etre membre du comité de direction et participer à toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de médecin, maîtrise des dispositions législatives et réglementaires dans le secteur de la santé et médico-social, en particulier au regard des compétences du département et du poste. Connaissance de l'organisation du système de soins et des systèmes d'information et d'évaluation de santé et de l'environnement partenarial local et spécialisé. Maîtrise des procédures et des orientations de la politique médico-sociale du département des Bouches-du-Rhône. Maîtrise du cadre technique et professionnel. Expérience professionnelle en gynécologie. Capacité à proposer des orientations stratégiques et les adaptations nécessaires à la bonne conduite des politiques publiques en relation avec le poste, à encadrer une équipe pluridisciplinaire et à conduire des réunions et des travaux. Pratique de la bureautique, technologies de l'information et de la communication (recueil de données). Disponibilité, organisation et méthode. Qualités humaines et relationnelles, sens de l'écoute et du dialogue

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2ème classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 19

OBJET: Caractéristiques et définition de 3 emplois d'attaché (inspecteur enfance famille) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : inspecteur enfance famille

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du directeur adjoint responsable des pôles enfance-famille être responsable des décisions relatives à la protection de l'enfance et de leur application. Etre garant de la qualité de la prise en charge de l'enfant, tant à l'égard de sa famille que de l'autorité judiciaire. Participer à la mise en œuvre de la politique départementale de prévention et de protection de l'enfance. Etre responsable sur le plan administratif et juridique des dossiers d'enfants confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par l'autorité judiciaire. Contrôler l'exécution des mesures. Etre garant du respect du droit des familles et de l'enfant et plus généralement de l'application des textes législatifs et réglementaires. Décider de la saisine du procureur de la République dans le cadre des demandes de protection judiciaire, être chargé de la décision d'attribution des différentes prestations d'aide sociale à l'enfance, de l'ordonnancement et du contrôle de l'opportunité des dépenses engagées dans le cadre de ses fonctions, organiser et animer les commissions d'admission et de révision des situations. Fixer l'ordre du jour, transmettre le relevé des décisions, et veiller au respect des échéances. Représenter l'institution auprès des magistrats et des partenaires ainsi que la direction auprès des familles des mineurs, des jeunes majeurs, auprès des établissements et auprès du Conseil de la famille des pupilles de l'Etat. Etre le représentant légal des mineurs par délégation, en cas de tutelle, ou de délégation d'autorité parentale déferée à la Présidente du Conseil départemental. Participer à la mise en œuvre de la politique départementale de protection de l'enfance : réunions de travail organisées par la direction enfance-famille et mise en place des procédures. Animer les réunions et interventions sur la protection de l'enfance à l'attention de partenaires. Coordonner les activités et avis sur des demandes d'autorisation d'absence des assistants de gestion placés sous son autorité. Organiser et tenir des entretiens professionnels annuels. Transmettre des informations émanant de la direction et accompagnement sur la mise en œuvre des procédures. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance du dispositif de la protection de l'enfance, du cadre législatif et réglementaire en droit de la famille et aide sociale à l'enfance, du droit administratif et financier relatif aux collectivités locales, des partenaires, des structures et des réseaux. Capacités de communication orale et écrite : analyse, rédaction, synthèse, argumentation et négociation, animation. Disponibilité, dynamisme, rigueur en particulier dans le suivi et le contrôle de l'utilisation du budget départemental relevant de sa compétence. Sens du service public et du travail en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 20

OBJET: Caractéristiques et définitions de l'emploi d'attaché (inspecteur tarification) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : inspecteur tarification

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité du chef de service, programmer les ESMS (établissements et services médico-sociaux) : instruire les dossiers de création et d'extension avec ou sans appel à projet, suivre la procédure d'ouverture, les habilitations, les dossiers de transferts des autorisations, et les évaluations internes et externes, du renouvellement d'autorisation, contractualisation (CPOM). Procéder à la tarification des ESMS : analyser les BP et CA des ESMS, fixer les tarifs, négociations budgétaires. Contrôler et suivre les ESMS : procéder au contrôle financier, à la qualité des prestations et suivre les signalements et réclamations, des conventions. Subvention : instruire les dossiers (étude d'opportunité, rapport CP, suivi...). Affaires générales : répondre aux courriers d'usagers, ESMS..., réaliser les fiches et réponses aux élus, participer aux réunions internes et externes. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, capacités de négociation et qualités relationnelles (multiples partenaires administratifs, gestionnaires de services...), esprit d'analyse et de synthèse notamment sur le plan juridique, comptable et budgétaire, bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel). Capacité à travailler en équipe, capacité d'adaptation et d'organisation, qualités rédactionnelles (rapports techniques, notes, courriers...). Conscience professionnelle. Rigueur et discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°21

OBJET: Caractéristiques et définitions de 2 emplois d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : éducateur spécialisé

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif 1^{ère} classe

- missions : Dans le respect de l'éthique et de la déontologie, utiliser les méthodes et techniques pédagogiques, psychologiques et sociales, propres à la profession. La complémentarité des activités est déterminée dans le cadre de l'élaboration du projet socio-éducatif en faveur de l'enfant et de sa famille. Activités centrales : au sein d'une équipe pluridisciplinaire et dans l'application des décisions judiciaires et/ou administratives et le respect des droits des usagers, être responsable de la mise en œuvre du projet socio-éducatif de l'enfant, de l'accompagnement du jeune majeur et de l'action socio-éducative globale en faveur de la famille. Activités spécifiques : centrées sur l'enfant et sa famille, adapter et individualiser les interventions aux besoins de l'enfant dans son environnement et mettre à leur disposition du temps qui leur est spécifiquement dédié pour créer une relation privilégiée structurante. Recueillir leur parole et leur apporter un soutien éducatif. Accompagner l'assistant familial dans son rôle éducatif. Activités périphériques : participer à des actions collectives sur son territoire, en lien avec les projets socio-éducatifs en faveur des enfants et des familles, accompagner les stagiaires et concourir à leur formation. Participer à des groupes de réflexion et (ou) de formation-information. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur. Connaissances et actualisation des dispositions législatives, réglementaires et des dispositifs de la protection de l'enfance et de l'action sociale. Connaissances des problématiques psychosociales de l'enfance et de la famille. Connaissance de la méthodologie de l'action sociale. Maîtrise des techniques d'écoute, de relation, de négociation et d'intervention à domicile. Sens du service public, aptitude à l'empathie et à la distanciation dans le respect des personnes, capacité d'analyse et de synthèse, capacité d'initiative, adaptabilité et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Qualités rédactionnelles. Capacité d'organisation et de gestion du temps. Aptitude au travail en équipe, en partenariat et en réseau

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatifs de 2^{ème} classe et assistants socio-éducatifs de 1^{ère} classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°22

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de conseiller supérieur socio-éducatif (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint au chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : conseiller socio-éducatif et conseiller supérieur socio-éducatif

- missions : Sous l'autorité hiérarchique du chef de service de l'accueil familial, participer à la mise en œuvre et au suivi des actions en matière d'accueil familial par le département des Bouches-du-Rhône. Contribuer au développement et à la promotion de l'accueil familial. Remplacer le chef de service durant son absence. Etre, au même titre que le chef de service, garant de l'application du cadre législatif et réglementaire spécifique au cadre d'emploi des assistants familiaux. Etre le responsable technique de l'équipe sociale d'accompagnement, gestion et animation de l'équipe sociale : conseil et soutien technique, gestion des ressources humaines (chronotique, RTT, congés, évaluation des agents, avis sur notation, promotion et titularisation), coordination de l'équipe sociale, planification et organisation du travail des agents, validation des écrits. Participer à la définition des procédures, à la construction d'outils de gestion et de pilotage, à leur mise en œuvre et à l'évaluation. Coordonner les différents secteurs d'activité de l'accueil familial dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, notamment en assurant l'exploitation et la gestion des places disponibles. Actions d'animation et de partenariat en lien avec le chef de service et la direction. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, solide connaissance des dispositifs de protection de l'enfance, du statut des assistants familiaux. Connaissance de la problématique de l'accueil familial. Aptitude à l'encadrement et à l'animation, qualités relationnelles. Sens de l'organisation, capacité d'analyse. Aptitude à la conduite de projets. Dynamisme et disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des conseillers socio-éducatifs et conseillers supérieurs socio-éducatifs entre IB 482 et IB 822 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°23

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint au chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous la responsabilité du chef de service, seconder ce dernier dans les missions de logistiques et de maintenance. Assurer l'implantation d'une cinquantaine de sites sur tout le territoire, de l'acquisition jusqu'à la livraison, puis leur fonctionnement au quotidien. Permettre de faciliter la gestion logistique des sites déconcentrés et répartis sur l'ensemble du département. Assurer l'encadrement du pôle logistique et maintenance (1B, 1C), l'intérim du chef de service en son absence et le suivi de la logistique d'approvisionnement. Veiller à la maintenance des bâtiments. Gérer les besoins d'approvisionnement. Gérer les déplacements et la mise en place d'animations et évènements quotidiennement. Suivre la gestion du stock des vêtements. Assurer la logistique pour l'ensemble du service et de l'intégralité de ses missions : accueil, animations, sorties, promotions des actions du département. Elaborer et gérer des indicateurs d'activité. Collaborer avec les directions DGAET et DSG. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, grande capacité organisationnelle et d'adaptabilité. Qualité d'écoute et relationnelle. Expérience en matière de management. Mobilité et possession du permis de conduire. Maîtrise de l'outil informatique. Analyser, comprendre et répondre à un besoin. Etre familier avec l'environnement du secteur d'activité. Esprit d'initiative. Autonomie. Capacité de travail en transversalité

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°24

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de conseiller socio-éducatif (adjoint social prévention sociale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint social prévention sociale

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de la MDS (maison de la solidarité) dont il est l'adjoint pour la mission prévention sociale : être l'expert des missions spécifiques prévention sociale et responsable technique des équipes opérationnelles, être garant de la mise en œuvre des politiques de prévention sociale sur le territoire. Participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire, animer la transversalité entre agents autour de l'accueil et de l'accompagnement des personnes et des familles (hors problème de santé ou d'enfance en danger). Développer des partenariats avec les acteurs sur le territoire. Encadrer au plan technique les travailleurs sociaux de l'équipe prévention sociale dans les domaines de l'accès au droit et des dispositifs de lutte contre les exclusions, de l'accompagnement social des personnes au titre de l'insertion sociale, de la prévention de l'expulsion domiciliaire, de la protection des majeurs. L'adjoint social «Prévention Sociale » et l'adjoint social « Enfance-Famille » sont garants de la continuité de service et sont amenés à se remplacer mutuellement en cas d'absence au titre de l'encadrement technique des professionnels. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, bonnes connaissances sur l'organisation et le fonctionnement du département dans le domaine de l'action sociale, organisation, rigueur, méthode et sens des responsabilités, qualités relationnelles, connaissance des textes législatifs et réglementaires spécifiques, capacité managériale, capacité d'analyse et de synthèse, aptitude au travail d'équipe et à l'animation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistants socio-éducatif de 1^{ère} classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°25

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint social enfance famille

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de la MDS (maison de la solidarité) dont il est l'adjoint pour la mission enfance et famille, il doit être l'expert des missions spécifiques enfance et famille et responsable technique des équipes opérationnelles, être garant de la mise en œuvre des politiques de prévention et de protection de l'enfance et de la famille sur le territoire, participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire. Animer la transversalité entre prévention, protection judiciaire ou administrative, et PMI. Développer des partenariats avec les acteurs de l'enfance et de la famille sur le territoire. Encadrer au plan technique et manager l'équipe pluridisciplinaire. Animer et coordonner les activités notamment dans les domaines suivants : le recueil, l'évaluation et le traitement des informations préoccupantes des mineurs, l'accompagnement social et éducatif des mineurs, famille et jeunes majeurs, l'évaluation et le suivi adoption. L'adjoint social « Prévention Sociale » et l'adjoint social « enfance-Famille » sont garants de la continuité de service et sont amenés à se remplacer mutuellement en cas d'absence au titre de l'encadrement technique des professionnels. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, bonnes connaissances sur l'organisation et le fonctionnement du département en matière de protection de l'enfance, organisation, rigueur, méthode et sens des responsabilités, qualités relationnelles, connaissance des textes législatifs et réglementaires spécifiques, capacité managériale, capacité d'analyse et de synthèse, aptitude au travail d'équipe et à l'animation ;

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistants socio-éducatif de 1^{ère} classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°26

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de conseiller supérieur socio-éducatif (adjoint social enfance famille) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint social enfance famille

- grades de la fonction publique territoriale : conseiller socio-éducatif et conseiller supérieur socio-éducatif

- missions : Sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de la MDS (maison de la solidarité) dont il est l'adjoint pour la mission enfance et famille, il doit être l'expert des missions spécifiques enfance et famille et responsable technique des équipes opérationnelles, être garant de la mise en œuvre des politiques de prévention et de protection de l'enfance et de la famille sur le territoire, participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire. Animer la transversalité entre prévention, protection judiciaire ou administrative, et PMI. Développer des partenariats avec les acteurs de l'enfance et de la famille sur le territoire. Encadrer au plan technique et manager l'équipe pluridisciplinaire. Animer et coordonner les activités notamment dans les domaines suivants : le recueil, l'évaluation et le traitement des informations préoccupantes des mineurs, l'accompagnement social et éducatif des mineurs, famille et jeunes majeurs, l'évaluation et le suivi adoption. L'adjoint social « Prévention Sociale » et l'adjoint social « enfance-Famille » sont garants de la continuité de service et sont amenés à se remplacer mutuellement en cas d'absence au titre de l'encadrement technique des professionnels. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, bonnes connaissances sur l'organisation et le fonctionnement du département en matière de protection de l'enfance, organisation, rigueur, méthode et sens des responsabilités, qualités relationnelles, connaissance des textes législatifs et réglementaires spécifiques, capacité managériale, capacité d'analyse et de synthèse, aptitude au travail d'équipe et à l'animation ;

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des conseillers socio-éducatifs et conseillers supérieurs socio-éducatifs entre IB 482 et IB 822 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 27

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe (assistant de service social) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : assistant de service social

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité hiérarchique du chef de service de l'accueil familial et par délégation de son adjoint participer à la mise en œuvre de la politique départementale d'action et de développement de l'accueil familial. Organiser un accompagnement individuel des assistants familiaux, participer aux réunions organisées par le service et d'assurer les permanences d'accueil, se déplacer sur l'ensemble de son territoire d'intervention, organiser et d'animer des ateliers auprès des assistants familiaux dans le cadre du stage préparatoire au premier accueil, assurer l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire dans le cadre de la formation statutaire. Part importante de tâches administratives liées au suivi statutaire des assistants familiaux. Assurer l'accompagnement professionnel des assistants familiaux selon deux axes de travail. Accompagnement individualisé : participer au recrutement des assistants familiaux et assurer les entretiens individuels dans le cadre de la formation statutaire et d'un projet individuel d'accompagnement, réaliser la meilleure adéquation entre les besoins de l'enfant dont l'orientation en famille d'accueil a été définie, et les capacités d'accueil des assistants familiaux, en lien avec les services demandeurs dans le cadre de la gestion des places disponibles, organiser et participer aux bilans intermédiaires et aux bilans de fin de placement, en lien avec les MDS, assurer des permanences régulières au sein des MDS ou à Arenc, assurer des entretiens d'évaluation annuels des assistants familiaux. Accompagnement collectif : en animer, avec le service chargé de l'agrément, les sessions d'informations aux candidats à ce métier et les réunions thématiques pour les assistants familiaux en poste, participer à l'ouverture et aux bilans annuels des GAP. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, solide connaissance des dispositifs de protection de l'enfance et de la problématique du placement familial, qualités rédactionnelles, esprit d'équipe, capacités d'organisation et de méthode, connaissances informatiques appréciées, capacités d'animation. Mobilité, disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatifs 2^{ème} classe et assistants socio-éducatifs 1^{ère} classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 28

OBJET: Caractéristiques et définition de 8 emplois d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe et 6 emplois d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (assistant de service social) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : assistant de service social

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif 1^{ère} classe

- missions : l'assistant social (AS) polyvalent doit conduire plusieurs missions qui s'exercent en respect du code de déontologie des assistants de service social. Cinq missions essentielles couvrent le champ de l'action généraliste de l'AS polyvalent : accueil et accompagnement social, prévention, insertion, protection des personnes vulnérables et enfance-famille. Agir en prenant en compte la globalité de la situation de personne. Au sein d'une maison de la solidarité (MDS), assurer l'accueil et l'accès aux droits pour tout public, mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs d'action sociale, effectuer l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA, assurer le suivi et l'accompagnement social des personnes en difficulté, effectuer les enquêtes sociales dans le cadre de la prévention des expulsions domiciliaires, réaliser les évaluations liées au recueil d'informations préoccupantes (enfants ou adultes en danger), réaliser le suivi des enfants placés et de leur famille, assurer le suivi des familles d'accueil, réaliser les enquêtes adoptions, mettre en œuvre les mesures administratives contractuelles, travailler en équipe pluridisciplinaire pour toute action nécessaire auprès du public et participer à des actions de développement social sur son territoire et concourir à la réalisation d'actions collectives. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, parfaite connaissance de la DGAS et de l'ensemble des missions et des dispositifs. Disponibilité, écoute. Sens des responsabilités. Capacité d'analyse et de synthèse. Capacité d'adaptation et esprit d'équipe. Sens de l'organisation et de la méthode. Qualités rédactionnelles. Discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatifs 2^{ème} classe et assistants socio-éducatifs 1^{ère} classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 29

OBJET: Caractéristiques et définition d'un assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller en économie sociale et familiale

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité hiérarchique du directeur de MDS T (maison de la solidarité de territoire), contribuer à l'ensemble des missions du service social départemental au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Participer et/ou assurer le suivi et l'accompagnement du public en difficulté à la fois par une aide éducative budgétaire et par un accompagnement social de la personne. L'ensemble de ces activités s'inscrit dans le domaine du budget et de la consommation, du logement, de l'environnement et de la santé. Aider à la résolution des problèmes de vie quotidienne par des actions de conseil, d'information, d'aide aux démarches administratives pour tout public. Evaluer et diagnostiquer en matière budgétaire, mettre en œuvre la mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) auprès des personnes percevant des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources conformément à la loi du 5 mars 2007 réformant la protection juridique des majeurs. Procéder à un accompagnement budgétaire des familles dans le cadre de l'économie sociale et familiale lorsque les difficultés de gestion de budget peuvent avoir des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant (loi 05/03/07 sur la protection de l'enfance). Cet accompagnement s'inscrit en complémentarité de l'action de l'assistante sociale. Participer aux actions collectives et à la réalisation de projets de développement social. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance et maîtrise des techniques d'interventions sociales individuelles et collectives, capacités relationnelles et du travail en équipe, capacité à se constituer un réseau et à conduire des projets partenariaux. Maîtrise des logiciels et progiciels en vue d'élaborer des statistiques et de suivi des activités

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistants socio-éducatif de 1^{ère} classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°30

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : conseiller en économie sociale et familiale

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité directe du chef de service, être le référent technique du volet actions sociales collectives du Fonds de Solidarité pour le logement. En lien avec les assistants de gestions administratives dédiés : participer à la mise en place de la campagne d'agrément des opérateurs chargés de la mise en œuvre des actions sociales collectives. Participer à l'élaboration d'outils d'évaluation et de pilotage. Evaluer la qualité des actions sociales collectives par le biais de visites sur site et de participations à des comités de pilotage. Rédiger des comptes-rendus. Animer et développer les dispositifs collectifs locaux. Organiser et participer à des réunions partenariales. Assurer la transversalité au sein du service en lien avec le référent social en charge des mesures individuelles ASELL (accompagnement socio-éducatif au logement) et la continuité de service en cas d'absence du référent social en charge des mesures individuelles. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, sens du travail en équipe. Capacités relationnelles. Rigueur et sens de l'organisation. Capacités en matière d'animation et de conduite de réunions. Maîtrise des techniques d'intervention sociales collectives. Intérêt pour le travail en direction des associations et en lien avec les territoires.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistants socio-éducatif de 1^{ère} classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°31

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi d'attaché territorial (directeur de MDS) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : directeur de MDS

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous l'autorité du directeur des territoires et de l'action sociale, participer à la définition des politiques à mettre en œuvre sur le territoire, être le responsable de la mise en œuvre du projet de territoire, assurer le pilotage des politiques sociales sur le territoire, développer et coordonner un travail partenarial avec les acteurs locaux, encadrer, animer l'équipe de direction et assurer la continuité du service. Evaluer les besoins en ressources humaines et diriger les agents de la MDS en s'appuyant sur les adjoints, et en tenant compte des dispositions concernant les équipes de PMI, être garant de la gestion du budget alloué au territoire (aides financières, ASE, Insertion sociale, actions collectives) et assurer les fonctions de sous-régisseur au sein de son territoire, être délégué hygiène et sécurité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme d'études supérieures, bonne connaissance des objectifs et des mécanismes des politiques sociales et médico-sociales départementales ainsi que des acteurs de l'action sociale. Capacité à piloter et gérer des projets. Expérience d'encadrement et en management d'équipe. Organisation, rigueur, méthode, sens des responsabilités. Capacité d'animation, d'initiative et d'anticipation. Capacité à l'analyse et esprit de synthèse. Qualités relationnelles (capacité d'écoute et de communication, négociation, concertation, médiation). Esprit d'initiative et sens du travail en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°32

OBJET: Caractéristiques et définition de 3 emplois d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : éducateur spécialisé

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : Dans le respect de l'éthique et de la déontologie, utiliser les méthodes et techniques pédagogiques, psychologiques et sociales, propres à la profession. La complémentarité des activités de l'éducateur spécialisé et de l'assistant de service social est déterminée dans le cadre de l'élaboration du projet socio-éducatif en faveur de l'enfant et de sa famille. Activités centrales : au sein d'une équipe pluridisciplinaire, et dans l'application des décisions judiciaires et/ou administratives et le respect des droits des usagers, être responsable de la mise en œuvre du projet socio-éducatif de l'enfant, de l'accompagnement du jeune majeur et de l'action socio-éducative globale en faveur de la famille. Activités spécifiques : centrées sur l'enfant et sa famille, ses interventions, adaptées aux besoins de l'enfant dans son environnement, sont individualisées. Etre à leur écoute et mettre à leur disposition du temps qui leur est spécifiquement dédié pour créer une relation privilégiée structurante, recueillir leur parole, et leur apporter un soutien éducatif. Accompagner l'assistant familial dans son rôle éducatif. Activités périphériques : peut participer à des actions collectives sur son territoire, en lien avec les projets socio-éducatifs en faveur des enfants et des familles. Accompagner les stagiaires et concourir à leur formation. Participer à des groupes de réflexion et (ou) de formation-information. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissances et actualisation des dispositions législatives, réglementaires et des dispositifs de la protection de l'enfance et de l'action sociale. Connaissances des problématiques psychosociales de l'enfance et de la famille. Connaissance de la méthodologie de l'action sociale. Maîtrise des techniques d'écoute, de relation, de négociation et d'intervention à domicile. Sens du service public. Aptitude à l'empathie et à la distanciation dans le respect des personnes . Capacité d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative, adaptabilité, et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Qualités rédactionnelles. Capacité d'organisation et de gestion du temps. Aptitude au travail en équipe, en partenariat et en réseau.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistants socio-éducatifs de 1^{ère} classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°33

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de médecin hors classe (médecin référent PM santé) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin référent PM santé

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité hiérarchique du médecin responsable du pôle PMI Santé, et en lien étroit avec le directeur de MDS, organiser l'activité des missions de santé dont il a la responsabilité sur le territoire de la MDS. Etre garant de la mise en œuvre des politiques de promotion de la santé sur ce territoire. Assurer l'encadrement technique et hiérarchique des personnels médicaux et paramédicaux en charge et dans l'exercice des missions de PMI. Assurer la coordination avec les intervenants santé présents sur le territoire de la MDS (antennes CPEF, CeGIDD, SMAPE, SLAT) et aider à assurer la continuité de l'activité dans l'antenne CPEF de sa MDS en lien avec la sage-femme référente. Assurer la continuité médico-sociale en MDS en articulant les missions de PMI avec les missions enfance famille et cohésion sociale dans le cadre de l'organisation de la MDS. Apporter sa contribution sur l'évaluation des informations préoccupantes et sur leur suivi dans le cadre des protocoles et recommandations techniques. Contribuer à l'organisation du suivi de la santé des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance. Activité clinique : consultations, bilan école maternelle, action soutien parentalité, promotion de la santé. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de médecin, connaissances des politiques médico-sociales et des orientations du département dans ses champs de compétences, de l'organisation du système de soins et de l'environnement partenarial local et spécialisé. Maîtrise du cadre légal du secret médical et professionnel. Capacité à encadrer une équipe pluridisciplinaire, conduire des réunions et des travaux. Aptitude à développer et animer des partenariats internes et externes. Pratique de la bureautique, technologies de l'information et de la communication (recueil de données). Expérience professionnelle en pédiatrie / gynécologie. Disponibilité.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°34

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de médecin hors classe (médecin) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité du médecin chef de service PMI, participer pour l'ensemble du département à la mise en place d'actions de santé et de prévention en faveur de l'enfant de 0 à 6 ans et de sa famille, dans le domaine de la périnatalité, de la promotion de la santé et du soutien à la parentalité. Intervenir comme lien entre les services de pédiatrie et de néonatalogie, les 5 maternités sur Marseille, et les équipes de PMI en charge des situations. Sa zone d'intervention habituelle peut être modulée en fonction des besoins de remplacement. Mission au sein de l'antenne PMI Marseille : en lien avec le chef de service, organiser l'ensemble des activités des équipes antenne (PDE et Secrétaire) sur les maternités, pédiatrie et néonatalogie de Marseille. Encadrement de l'équipe antenne PMI et organisation des activités de l'antenne : établissement des liaisons hospitalières et des liaisons à partir des maternités pour assurer la continuité des soins des enfants et l'accompagnement des familles par les équipes PMI en MDS, participation aux « staffs » hospitaliers, « staff » parentalité en maternité, entretiens avec les mères, les parents, à la maternité, entretiens avec les familles des enfants hospitalisés à la demande des équipes hospitalières, établissement des demandes de TISF « périnatalité » à la maternité. En lien avec le chef de service et le médecin référent en protection de l'enfance, veille à la qualité du partenariat avec les équipes hospitalières notamment dans les domaines suivants : premier certificat de santé, accouchement dans le secret, réponses à des demandes de formation de la part des équipes hospitalières. Activité clinique au sein de MDS : consultations infantiles, bilans de santé en écoles maternelles, actions de soutien à la parentalité, actions de promotion à la santé. Participation aux dispositifs mis en œuvre en cas de crises sanitaires. Actions de prévention de la maltraitance. Participation au traitement des informations préoccupantes et suivi médical des enfants placés. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de médecin, connaissances des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social et capacité à suivre son évolution et ses conséquences, des systèmes d'information et d'évaluation de santé, des logiciels informatiques World, Excel, Power-Point, Business Objects et une maîtrise des outils de recherche sur Internet. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile. Management et animation d'équipes. Utilisation des systèmes d'information. Organisation et méthode, esprit d'initiative et sens des responsabilités, disponibilité, discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°35

OBJET: Caractéristiques et définitions d'un emploi de médecin hors classe, d'un emploi de médecin de 1^{ère} classe et d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

- missions : Sous l'autorité du médecin référent PMI Santé, participer aux actions de santé de PMI et contribuer aux missions de promotion de la santé, enfance-famille, et cohésion sociale au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et pour assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Missions PM : consultation gynécologique (contraception, suivi de grossesse), action en faveur de la périnatalité (liaisons, rencontres avec les équipes hospitalières et de maternité), action de promotion de la santé. Missions PI : consultations infantiles et maternelles, bilans de santé en écoles maternelles, action de soutien à la parentalité, action de prévention de la maltraitance. Participation au traitement des informations préoccupantes. Suivi médical des enfants placés. Participation aux dispositifs mis en œuvre en cas de crise sanitaire et aux activités médicales de la direction de la PMI et de la santé publique (CPEF, CeGIDD, vaccinations, éducation à la santé) en fonction des besoins du territoire. Remplacement sur le ou les secteurs géographiques afin d'assurer la continuité du service public. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme d'Etat de médecin, connaissances des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social, capacité à suivre son évolution et ses conséquences, des systèmes d'information et d'évaluation de santé, des logiciels informatiques World, Excel, Power-Point, Business Objects et une maîtrise des outils de recherche sur Internet. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile. Management et animation d'équipes. Utilisation des systèmes d'information. Organisation et méthode. Esprit d'initiative et sens des responsabilités, disponibilité, discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°36

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de psychologue de classe normale et d'un emploi de psychologue hors classe (psychologue) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : Placé sous l'autorité hiérarchique directe du directeur de la maison départementale de la solidarité, avoir un champ d'intervention transversal qui couvre l'ensemble des missions Enfance-Famille, Santé et Cohésion Sociale. Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre sur le territoire de la MDS des actions pluridisciplinaires et transversales. Veiller tout particulièrement à faire reconnaître et respecter la personne, isolément ou collectivement, dans sa dimension psychique. Exercer ses fonctions, concevoir ses méthodes et mettre en œuvre les moyens techniques issus de sa formation. Intervenir auprès d'un enfant ou d'une famille, d'un individu, à des fins d'évaluation et d'orientation vers un éventuel suivi psychologique extérieur, ne pouvant conduire lui-même une thérapie. Apporter un éclairage psychologique aux équipes intervenant dans les missions enfance famille et cohésion sociale, au sein de réunions, ou suite à des consultations ou suivis individualisés en faveur de mineurs ou majeurs en difficulté. Contribuer à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et ainsi qu'à l'élaboration des projets de territoire. Accompagner directement ou indirectement les enfants et les familles. Contribuer au dépistage précoce des troubles de la relation mère-enfant et apporter un soutien psychologique aux familles. Favoriser la prise en compte des compétences parentales et l'évolution de la relation parents-enfants. Offrir aux enfants et à leurs parents, un espace d'écoute et un accompagnement spécifiques. Contribuer au suivi des enfants adoptés. Concourir à l'évaluation des situations de risque de danger. Participer, en sa qualité de membre permanent, à la Commission d'Evaluation des Informations Préoccupantes(CEIP). Garantir le suivi psychologique de l'enfant placé, participer aux réunions de synthèse et commissions d'admission et de révision des situations. Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, accueils séquentiels...Participer à l'indication et à l'évaluation des rencontres médiatisées. Il peut intervenir directement dans ces rencontres avec le travailleur social et la famille. Contribuer à la prise en compte des mécanismes psychiques liés aux problématiques de vulnérabilité sociale, et à l'orientation des personnes en difficulté vers les professionnels et services spécialisés compétents. Participer aux réunions et aux diverses instances de réflexion, et s'impliquer dans le développement du réseau partenarial sur le territoire de la MDS. Concourir à la formation des psychologues en accueillant des stagiaires dans le respect du cadre réglementaire fixé par la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme d'Etat en psychologie, connaissance et actualisation des dispositions législatives, réglementaires. Connaissance des problématiques psychologiques et psychosociales de l'enfance et de la famille. Maîtrise des techniques de l'entretien psychologique. Sens du service public. Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Aptitude au travail en équipe.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°37

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Préparer l'élaboration du budget des opérations dont il a la charge et en suivre l'exécution, participer à la rédaction des rapports à l'Assemblée (Commission permanente), lancer des consultations de prestations intellectuelles ou de travaux, rédiger les rapports d'analyses et les présenter en commission d'appel d'offres, valider les différentes phases d'études et de travaux, suivre le déroulement des études et l'exécution des travaux (représentant du maître d'ouvrage), coordonner les différents prestataires de service, participer aux réunions de travail avec les partenaires institutionnels, assurer le contrôle technique, comptable, financier et administratif des opérations, établir les déclarations réglementaires (DROC, déclaration préalable de travaux, déclaration de fin de chantier), vérifier l'état de facturation et les décomptes généraux, constituer le dossier de déclaration d'assurances, valider la réception des travaux, gérer la période de garantie de parfait achèvement, gérer les litiges et le pré-contentieux. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance de la réglementation en matière de marchés publics, de la loi MOP et des CCAG. Maîtrise technique (expertise). Connaissance des règles d'urbanisme, de la construction et des processus de décisions des collectivités territoriales et des services de l'Etat. Utilisateur d'outils informatiques bureautiques. Sens des responsabilités et de l'organisation. Capacité d'analyse et de synthèse, rigueur. Sens du travail en équipe et qualités relationnelles. Disponibilité et adaptabilité. Etre titulaire du permis de conduire.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°38

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (ingénieur bâtiment) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : ingénieur bâtiment

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Animer l'équipe technique et administrative placée sous son autorité, être le pilote référent dans le domaine des dossiers réglementaires et d'exploitation des équipements techniques, suivre la transmission des rapports aux techniciens et aux entreprises pour devis, piloter et mener les actions correctives et levées d'observations réglementaires, piloter la transmission des dossiers réglementaires vers les délégataires de sites, préparer les visites des CCS (commission communale de sécurité), établir les dossiers en préalable des CCS, et y assister au titre de Maître d'Ouvrage. Assurer le suivi du RUSST (Registre unique sécurité santé au travail), préparer et suivre avec les techniciens la programmation annuelle voire pluriannuelle. Elaborer avec ses collaborateurs les pièces techniques et administratives des marchés nécessaires « appels d'offres, mapa, accord-cadre » des travaux et prestations intellectuelles. Valider les commandes et les factures gérées par l'équipe, organiser, planifier, et suivre le plan de charge de l'équipe. Mettre à jour les tableaux de bord de suivi des contrôles réglementaires, suivre le fonctionnement administratif et comptable des marchés relatifs aux contrôles réglementaires. Coordonner et assurer un soutien, technique et administratif, d'un point de vue sécurité et sûreté, les opérations de travaux et d'exploitation du service. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, expérience dans la gestion de dossiers réglementaires et d'exploitation des équipements techniques des bâtiments, connaissances générales techniques des équipements techniques, des normes et règlements associés. Connaissances en informatique (Autocad) et bureautique (Excel, Word), DAO, CAO. Connaissance de la réglementation des marchés publics et règles comptables des collectivités. Connaissance des DTU, normes, règles ERP, réglementation du travail. Sens des relations et du travail en équipe. Capacité d'organisation et rigueur, autonomie dans l'organisation. Capacité d'expertise, d'anticipation, d'autonomie et de réactivité avec appréciation des priorités. Capacité rédactionnelle. Permis VL obligatoire.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°39

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (chargé de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé de projet

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Organiser des manifestations, planifier les projets, analyser et suivre les éléments du point de vue technique, administratif et financier, identifier les enjeux, les contraintes, élaborer un calendrier de mise en œuvre, réaliser un devis estimatif de la manifestation. Faire respecter le calendrier de production, coordonner la manifestation avec le SAG, gestion administrative, juridique et financière. Définir et/ou suivre l'enveloppe budgétaire de la production du projet et en produire un bilan Préparer et suivre toutes les étapes liées à la passation des marchés publics liés au projet, le cas échéant et plus généralement à la commande publique en relation avec le SAG. Rédiger et assurer le suivi des éléments juridiques du projet et le cas échéant en négocier les termes. Préparer et suivre les éléments liés au plan de prévention du projet (sécurité de l'ERP) et la coordination des moyens logistiques et techniques. Contacter et coordonner le personnel technique : Suivre les phases de réalisation de la production, présence sur place. Pallier aux imprévus et tenter d'éviter les dépassements de budget, de temps. Participer aux phases opérationnelles (montage, démontage, fonctionnement). Assurer le suivi des plannings de programmation du Pôle Evénements et Partenariats. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, rigueur et sens du détail, maîtrise d'Excel, Word, SUIPI, Web muséum, PowerPoint. Qualités relationnelles et rédactionnelles. Sens du travail en équipe. Sens des priorités, résistance au stress. Très grande disponibilité. Réactivité et débrouillardise.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°40

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (adjoint au chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint au chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Seconder le chef de service : être force de proposition aux niveaux technique et organisationnel, suivre l'élaboration des programmes de travaux dans un but d'optimisation et de prévisionnel pluriannuel, élaborer et diffuser les bilans techniques, suivre l'élaboration des programmes d'investissement pluriannuel, participer au fonctionnement du dispositif estival DFCJ et émettre des avis en matière de documents d'urbanisme / assurer l'intérim du chef de service, veiller à la bonne exécution des travaux réalisés en interne, définir et valider une politique de formation des agents en matière de sécurité et de méthode de travail et motiver les équipes. Politique publique en matière forestière: définir des critères d'appréciation partagés pour chaque type d'avis technique rendu par les chefs d'unité, veiller au respect de ces critères et à la cohérence technique des avis, assurer une vue d'ensemble technique et la cohérence des différents types de travaux, optimiser les travaux forestiers, veiller aux interactions entre les différents partenaires. Veille technique et technologique : rechercher toutes les possibilités pour optimiser la réalisation des chantiers, suivre l'évolution des techniques forestières et des matériels et en assurer la diffusion, développer l'approche développement durable, veiller à l'évolution et au respect des règles de sécurité. Marchés : optimiser la rédaction des cahiers des charges et participer à l'analyse des offres. Liaison avec le service relations avec les collectivités locales : participer à la cohérence des actions des 2 services, aux réunions, être force de proposition et participer aux actions d'amélioration. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, expérience en management d'équipe. Maîtrise des techniques sylvicoles et des travaux de génie civils (pistes forestières) Expérience confirmée des travaux forestiers, DFCI et de création de pistes Capacité à analyser un chantier forestier. Connaissance des règles de sécurité, de la comptabilité publique, des règles administratives et utilisation des logiciels utilisés par le service. Bonne capacité de rédaction et de synthèse. Capacité d'écoute et d'analyse. Autonomie, sens de l'anticipation et de l'organisation.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°41

OBJET: Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chargé d'opération infrastructures) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'opération infrastructures

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du chef de service : assurer le suivi d'opérations de réhabilitation d'ouvrages d'art en maîtrise d'œuvre interne et en externe et être garant des objectifs en matière de maîtrise technique, administrative et financière des opérations et de la programmation. Assister le pôle gestion du patrimoine dans le cadre des demandes de passages de convois exceptionnels. Piloter la gestion des instabilités de falaises et apporter une assistance technique aux SEER pour la surveillance et les travaux de sécurisation des falaises. Etudes de projet d'ouvrages d'art neufs ou de réparation : Elaboration des projets (conception, dimensionnement,...) avec l'appui d'un dessinateur projeteur pour l'élaboration des plans. Rédaction des pièces techniques et participation à la rédaction des pièces administratives des marchés, analyse des offres. Conduite d'opération sur des projets d'ouvrages d'art neufs ou de réparation : élaboration des programmes. Rédaction des pièces techniques et administratives des marchés de maîtrise d'œuvre d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Pilotage des études et contrôle de leur qualité. Suivi des travaux : assurer le suivi des travaux de construction d'ouvrages neufs et de réparation. Assurer le suivi administratif des marchés de travaux. Analyse technique des demandes de passages de convois exceptionnels sur ouvrages d'art : à l'aide du logiciel ST1, comparaison des sollicitations sur ouvrages entre les cas de chargement réglementaires d'origine et les demandes particulières de passage de convoi exceptionnels. Instabilités de falaises : méthodologie, pilotage de la mise en œuvre des outils de gestion et d'intervention. Assurer la veille réglementaire. Mettre en place les outils de gestion des zones à risques et des ouvrages de protection (identification des zones, recensement des ouvrages de protection, mise en place d'une base de données). Mettre en place les outils d'intervention (diagnostic, surveillance des zones à risques et des ouvrages de protection, marché permettant le traitement des instabilités et l'entretien des ouvrages de protection). Apporter un appui aux arrondissements dans la phase d'élaboration des projets de sécurisation et en phase travaux (en lien avec le chef du pôle gestion du patrimoine). Avis sur dossiers d'ouvrages d'art : participer à l'analyse des dossiers et rédaction des avis. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, bonne connaissance dans la conception, la pathologie et les techniques de réparation d'ouvrages d'art. Bonne connaissance du domaine lié aux risques rocheux et ouvrages de protection. Connaître les règles de calculs des ouvrages et du logiciel ST1. Disposer de connaissances en matière de marchés publics (Ordonnance, CCAG, loi MOP) et de procédures administratives pour mener à bien les opérations. Qualité de communication et de pédagogie.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°42

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur en chef (chef de service) en un emploi d'ingénieur (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Sous la responsabilité hiérarchique du directeur : piloter la politique d'entretien et d'exploitation des routes départementales, coordonner la lutte contre l'insécurité routière, gérer les équipes de travaux en régie ainsi que le matériel mutualisé, superviser l'action du Centre d'Information Routier Départemental (CIRD). Impulser et animer l'activité du service. Définir et suivre le budget de fonctionnement et travaux annexes. Suivre l'évolution de l'état des chaussées et la mise en œuvre du programme de remise à niveau des chaussées. Impulser des actions en faveur de la sécurité routière en termes de sensibilisation et d'expertise. Développer la base de données routières et la production cartographique. Stabiliser l'organisation et le fonctionnement de la cellule comptages routiers et des équipes de travaux en régie. Développer la professionnalisation du CIRD situé au cœur de la stratégie de la DRP en matière d'exploitation routière. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissances techniques dans le domaine routier. Pratique de l'outil informatique. Rigueur et sens de l'organisation. Aptitude à piloter l'activité d'une équipe. Capacité à mener des réflexions en référence à l'activité du service. Autonomie.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 43

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché (adjoint au chef de service finances comptabilité créé par délibération n° 2ar du 27 juin 2019) en un emploi d'attaché (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chef de service) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : chef de service

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Conduire les projets et l'activité générale du service, organiser et coordonner : programmer l'activité sur la base des attentes de l'équipe de direction, veiller à atteindre les objectifs (délai, qualité...), être capable de créer et faire évoluer les procédures et méthodes de travail, assurer la fiabilité des données et informations présentées, mettre en place des outils de reporting et de suivi des projets et de l'activité. Encadrer et gérer une équipe : veiller au maintien de la qualité des relations au sein du service, assurer la motivation et l'implication des équipes, faire partager les objectifs de service, garantir la formation et la progression individuelle et collective. Apporter son expertise technique : expertiser le travail de ses collaborateurs et être en mesure d'exécuter directement les activités les plus complexes. Garantir la bonne circulation de l'information tant en interne qu'en externe et veiller à l'homogénéité du discours des agents. Participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil : respecter les règles imposées par le référentiel. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, maîtriser les finances publiques locales et les différentes instructions comptables, être formé aux méthodes de ressources humaines et au management. Aptitude à motiver et impliquer le personnel dans l'atteinte des objectifs. Discrétion et confidentialité. Capacité d'écoute et disponibilité. Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Power Point) et des outils relatifs aux finances (dont Coriolis).

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°44

OBJET: Transformation de 3 emplois de rédacteur et 3 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe en 6 emplois d'attaché (chargé d'achat) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définitions des 6 emplois d'attachés territoriaux (chargé d'achat) pouvant être pourvus par des agents contractuels conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chargé d'achat

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Sous le contrôle hiérarchique du chef de service dans une organisation en mode projet, mettre en œuvre l'ensemble du processus d'achat public des dossiers confiés en priorité dans sa filière d'achats. Responsable de la performance de l'achat de ses dossiers avec l'appui des experts juridiques et achats. Organiser les réunions de cadrage avec les prescripteurs. Définir le planning du processus d'achats (de l'analyse du besoin à la réunion de lancement du marché), conseiller le prescripteur sur l'optimisation du cahier des charges (cahier des charges fonctionnel, analyse du secteur économique, sourcing, critères d'analyse en rapport à la politique d'achat, analyse de risque), garantir la maîtrise du planning co-validé avec ses prescripteurs, co-valider le cahier des charges techniques et/ou fonctionnelles, rédiger les pièces du marché sur la base de la stratégie achats et de la procédure validée par sa hiérarchie, saisir le DCE sur l'outil MARCO et assurer en totalité la gestion du dossier (publication, questions/réponses, jusqu'à la notification et réunion de lancement du marché avec le prescripteur), assurer et piloter les ouvertures de plis, conseiller et assister le prescripteur sur la méthodologie d'analyse. Le cas échéant, assurer la négociation en collaboration avec le prescripteur. Consolider et soumettre à la validation le rapport d'analyse des offres aux prescripteurs et à sa hiérarchie, préparer et présenter le RAO, à la commission d'appel d'offres avec l'appui technique du prescripteur pour les questions d'ordres techniques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplômé de l'enseignement supérieur, maîtrise technique des achats et du droit des marchés publics. Rigueur, autonomie et disponibilité. Capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse. Connaissance technique de la filière. Curiosité, ouverture d'esprit, diplomatie, sens de la responsabilité. Aptitude à auditionner le prescripteur sur leurs besoins et leurs objectifs. Autonomie en bureautique et aisance avec les progiciels : MARCO, ATEXO et e-Attestation. Sens du résultat.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°45

OBJET: Transformation d'un emploi d'adjoint administratif en 1 emploi d'attaché (acheteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché territorial (acheteur) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : acheteur

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Assurer l'élaboration de stratégies d'achats sur sa filière, en cohérence avec les orientations politiques de la direction. Assister les directions opérationnelles dans la définition des besoins, le sourcing, le benchmark, l'analyse des offres, la négociation et la mesure de la performance contractuelle et fournisseurs. Etre gestionnaire de la relation avec les fournisseurs clés. Pilote en chef de projet la démarche achat : recueil des besoins, analyse fonctionnelle, revue des spécifications, analyse des offres, sélection de fournisseur. Mener une démarche de marketing achat : analyse des marchés fournisseurs, identification de nouveaux fournisseurs, veille technologique et réglementaire, études d'externalisation, benchmark. Assister le ou les prescripteurs dans la rédaction du CCTP. Dans certains cas, rédiger le CCTP. Assurer les négociations en collaboration avec le prescripteur. Élaborer les outils de la consultation relatifs à l'analyse des offres, notamment le cadre de notation, la trame de négociation et le CR le cas échéant. Coordonner le suivi de la performance des fournisseurs sur le périmètre de son portefeuille d'achat. Apporter une expertise achats auprès des directions opérationnelles, sur les achats qui sont inférieurs au seuil d'intervention de la direction de l'achat public. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplômé de l'enseignement supérieur, excellentes connaissances des techniques d'achat et des achats IT. Connaissance du contexte des collectivités territoriales et maîtrise des marchés publics. Qualités relationnelles, savoir-être avec des interlocuteurs internes (équipe projet) et externes (fournisseurs). Capacités d'analyse (notamment financière) et de persuasion. Rigueur et autonomie. Réactivité. Force de proposition et capacité à remettre en cause son mode de travail afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°46

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché (directeur adjoint créé par délibération n° 2n du 27 juin 2019) en un emploi d'attaché (contrôleur de gestion) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (contrôleur de gestion) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : contrôleur de gestion

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Être en charge de la définition et des objectifs des processus d'achat et de la commande publique et en être l'acteur majeur. Être responsable de la complétude de la documentation liée aux processus, de sa mise à jour, de son accessibilité et de sa publication. Rédiger les procédures et manuels opératoires liés à chaque processus. Assurer la communication initiale puis à chaque évolution du processus. Définir les indicateurs clés de performance et de pilotage pour évaluer l'efficacité et l'efficience du processus. S'assurer que le processus est bien appliqué par les acteurs et être à l'écoute des remontées de terrain sur toute difficulté dans la mise en œuvre du processus. Organiser et mener des revues de processus à fréquence régulière. Assurer la relation avec tous les acteurs du processus, leur apporter le soutien nécessaire et animer en transverse l'ensemble des contributeurs au processus. Veiller au respect de l'application des processus. Animer régulièrement des retours d'expérience (REX) formalisés avec les acteurs du processus et favoriser leur activité dans la démarche d'amélioration continue. Veiller dans la durée au maintien des compétences des acteurs du processus. Identifier et proposer des opportunités d'amélioration du processus (efficacité, efficience) en co-construction avec les parties prenantes afin d'alimenter le plan d'amélioration du processus. Contribuer et rendre compte aux revues de direction. S'assurer que les améliorations soient bien conformes à ce qui était attendu. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplômé de l'enseignement supérieur, connaissance du code de la commande publique et du processus de la commande publique. Capacité à accompagner des opérationnels dans l'analyse de leur activité. Savoir définir et rédiger un processus, une procédure et guide de procédures. Bonnes qualités rédactionnelles et relationnelles, capacité d'analyse et de synthèse. Savoir fonctionner en mode transverse et animer une démarche transversale. Forte capacité d'écoute, sens de la co-construction, force de négociation et de conviction. Sens de la pédagogie. Savoir piloter et s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 47

OBJET: Transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (assistant de service social créé par délibération n° 2aa du 27 juin 2019) en un emploi d'assistant socio-éducatif (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'assistant socio-éducatif 2^{ème} classe (conseiller en économie sociale et familiale) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : conseiller en économie sociale et familiale

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif 1^{ère} classe

- missions : Sous la responsabilité du chef de service, sera en relation en externe avec tous les partenaires locaux œuvrant sur le territoire en direction des personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile (CCAS, prestataires de service d'aide à domicile, CLIC...), et en interne avec les différents services de la direction des personnes âgées et des personnes handicapées : être chargé du traitement et du suivi social des dossiers d'APA à domicile qui lui sont confiés, effectuer des visites auprès des personnes âgées bénéficiaires de l'APA (1^{ère} demande-révision), évaluer et diagnostiquer la situation sociale de la personne âgée et élaborer un plan d'aide adapté à ses besoins, assurer la mise en place des aides accordées, et leur suivi, l'information des demandeurs et leurs familles, évaluer les situations d'urgence, d'insécurité ou de maltraitance et en assurer le traitement, être le référent social des bénéficiaires de l'APA sur un territoire et assurer le suivi des situations. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance souhaitable de la législation concernant les personnes âgées et du domaine associatif intervenant dans le cadre des personnes âgées. Autonomie de fonctionnement. Sens de l'organisation et des responsabilités. Qualités relationnelles. Sens du travail en équipe

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatifs 2^{ème} classe et assistants socio-éducatifs 1^{ère} classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°48

OBJET: Transformation d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (assistant de service social créé par délibération n° 2t du 27 juin 2019) en un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition d'un emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe (éducateur spécialisé) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : éducateur spécialisé

- grades de la fonction publique territoriale : assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe

- missions : Dans le respect de l'éthique et de la déontologie, utiliser les méthodes et techniques pédagogiques, psychologiques et sociales, propres à la profession. La complémentarité des activités de l'éducateur spécialisé et de l'assistant de service social est déterminée dans le cadre de l'élaboration du projet socio-éducatif en faveur de l'enfant et de sa famille. Activités centrales : au sein d'une équipe pluridisciplinaire, et dans l'application des décisions judiciaires et/ou administratives et le respect des droits des usagers, être responsable de la mise en œuvre du projet socio-éducatif de l'enfant, de l'accompagnement du jeune majeur et de l'action socio-éducative globale en faveur de la famille. Activités spécifiques : centrées sur l'enfant et sa famille, ses interventions, adaptées aux besoins de l'enfant dans son environnement, sont individualisées. Etre à leur écoute et mettre à leur disposition du temps qui leur est spécifiquement dédié pour créer une relation privilégiée structurante, recueillir leur parole, et leur apporter un soutien éducatif. Accompagner l'assistant familial dans son rôle éducatif. Activités périphériques : peut participer à des actions collectives sur son territoire, en lien avec les projets socio-éducatifs en faveur des enfants et des familles. Accompagner les stagiaires et concourir à leur formation. Participer à des groupes de réflexion et (ou) de formation-information. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme de l'enseignement supérieur, connaissances et actualisation des dispositions législatives, réglementaires et des dispositifs de la protection de l'enfance et de l'action sociale. Connaissances des problématiques psychosociales de l'enfance et de la famille. Connaissance de la méthodologie de l'action sociale. Maîtrise des techniques d'écoute, de relation, de négociation et d'intervention à domicile. Sens du service public. Aptitude à l'empathie et à la distanciation dans le respect des personnes . Capacité d'analyse et de synthèse. Capacité d'initiative, adaptabilité, et sens des responsabilités dans le respect du cadre institutionnel. Qualités rédactionnelles. Capacité d'organisation et de gestion du temps. Aptitude au travail en équipe, en partenariat et en réseau.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des assistants socio-éducatif de 2^{ème} classe et assistants socio-éducatifs de 1^{ère} classe entre IB 404 et IB 712 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°49

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur (conseiller technique créé par délibération n° 2ap du 5 avril 2019) en un emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (chef de projet) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : chef de projet

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : directement rattaché auprès du DGA et dans le cadre de l'engagement du département dans d'ambitieux programmes d'aménagement, de rénovation, de sécurisation de son patrimoine bâti pour la mise en œuvre de politiques volontaristes en faveur des différentes catégories de population (maisons du bel âge, agenda d'accessibilité programmée, sécurisation des collèges, établissements d'accueil à caractère social...), assurer le pilotage des projets transversaux des bâtiments départementaux, notamment la coordination de la production des différents services contributeurs, au sein de la DGAET et hors DGAET. Piloter et animer des équipes-projets inter-services dans tous les aspects (foncier, études procédures administratives, commande publique, travaux), tenir des outils de pilotage et de reporting, suivre les procédures et délais, rédiger les notes et argumentaires, aider à la décision. Assurer le suivi budgétaire et la coordination avec les directions ressources. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance de la collectivité et en particulier des processus opérationnels dans le domaine de la construction, connaissance de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme, de la construction, de la commande publique, capacités d'analyse et de synthèse, aisance rédactionnelle, aisance relationnelle. Force de proposition, sens des responsabilités. Maîtrise de l'outil informatique en particulier les outils de planification de projets.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 50

OBJET: Transformation d'un emploi d'ingénieur (architecte chargé d'études créé par délibération n° 9p du 29 juin 2018) en un emploi d'ingénieur (architecte) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (architecte) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : architecte

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : assurer la mise au point ou réaliser des missions de maîtrise d'œuvre interne, relatives à des projets de mise aux normes, de rénovation ou d'extension de bâtiment, de la conception du projet au suivi des travaux. Au sein de l'Atelier Maîtrise d'Œuvre, venir en appui ou prendre en charge, seul ou en équipe (collaborateurs internes ou externes) : la mise au point de projets de rénovation ou d'extension de bâtiments et le suivi de ces projets, la production des pièces graphiques, plans, détails, la production d'images de synthèse pour insertion dans le site, le suivi de chantier, la rédaction d'un compte rendu de chantier. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Formation d'architecte. Maîtrise du dessin d'architecture et de la CAO-DAO (logiciel ARCHICAD). Travail de DAO en teamwork. Capacité à produire des images 3D : logiciel ARTLANTIS et PHOTOSHOP. Aptitude au travail en équipe et à la coordination. Sens de l'organisation. Capacité rédactionnelle (rapport de chantier, notice descriptive).

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°51

OBJET: Transformation d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en un emploi d'ingénieur (ingénieur énergéticien) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur (ingénieur énergéticien) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : ingénieur énergéticien

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : En collaboration avec le chef de service et son adjoint, est chargé de la réalisation du plan d'économies d'énergies sur le patrimoine des bâtiments départementaux. Participer à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie énergie du département. Réaliser des actions transversales d'optimisation des consommations d'énergie et fluides : mettre en place une optimisation tarifaire, stratégie d'effacement électrique, optimisation des consommations d'électricité, gaz et eau. Opérer une analyse technique sur les opérations de travaux pour la partie énergétique et apporter un appui pour les directions concernées. Participer et rédiger l'avis technique sur les projets de travaux de maintenance, de rénovation et de construction pour la maîtrise de l'énergie. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme d'ingénieur spécialité énergie ou diplôme de l'enseignement supérieur, expérience en suivi d'exploitation et de maintenance des bâtiments, capacité d'expertise, d'anticipation et de réactivité avec appréciations des priorités. Connaissances générales des techniques du bâtiment et des équipements techniques, des contrats d'exploitation CVC, en automatisme industrielle et régulation, de la réglementation des marchés publics et règles comptables des collectivités, des DTU, normes, réglementation thermique, règles ERP, réglementation du travail, etc. Maîtrise de l'outil informatique « word, excel ». Qualités rédactionnelles, sens du travail en équipe, capacité d'organisation et rigueur. Discrétion et réserve.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°52

OBJET: Transformation d'un emploi d'attaché (cadre administratif créé par délibération n° 42i du 31 mars 2017) en un emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chargé de mission) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : chargé de mission

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : Assurer la veille juridique et sectorielle sur l'action extérieure des collectivités et sur la coopération extérieure de la France. Rechercher des financements susceptibles d'abonder les actions de coopérations extérieures, suivre et animer des actions extérieures de coopération tels que l'animation et le développement des accords de coopérations, des projets de coopération multilatérale et des projets portés par la société civile. A titre secondaire, organiser des déplacements institutionnels à l'international, organiser et gérer les aspects logistiques, administratifs, financiers et programmatiques des déplacements internationaux de la collectivité. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissance pointue et actualisée du droit des collectivités territoriales et de l'environnement légal et constitutionnel. Connaissances spécifiques en matière d'action extérieure des collectivités territoriales. Connaissance des enjeux actuels de l'organisation territoriale en Europe et en méditerranée. Connaissance des dispositifs financiers et institutionnels de l'Union Européenne et des principaux organismes internationaux en relation avec les collectivités. Connaissance générale de bon niveau, de la situation internationale. Rigueur, autonomie et sens pratique de l'organisation. Grande capacité de travail et disponibilité requise.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 53

OBJET: Modification d'un emploi d'attaché (cadre de gestion financière, budgétaire ou comptable) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°9ai du 29 juin 2018 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (cadre de gestion financière, budgétaire ou comptable) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

-nature des fonctions : cadre de gestion financière, budgétaire ou comptable

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

-missions : Animer un réseau interne (directions et services) et externe (DRFIP, autres collectivités, CUC...) de correspondants budgétaires, comptables et de dématérialisation. Maintenir et actualiser les procédures, modes opératoires comptables et du référentiel PJ, et la diffusion de ces derniers auprès des services gestionnaires. Coordonner les opérations transversales, telles que les prélèvements en dépense et recette, les crédits budgétaires du service, participer à diverses études et aides à la réalisation du compte administratif, participer à la réalisation des travaux de la cellule Appui (études, tableaux de bord, compte administratif) et mener une réflexion constante sur l'évolution des outils. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: diplôme de l'enseignement supérieur, bonne connaissance des règles de la comptabilité publique, maîtrise des outils informatiques (EXCEL, power point, etc.). Connaissance de Coriolis souhaitée, capacité à s'organiser, aptitude à travailler en équipe, discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent

ANNEXE N° 54

OBJET: Modification d'un emploi d'attaché (chef de service technique sûreté sécurité) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 8r du 25 octobre 2013 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (chef de service technique sûreté sécurité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des nouvelles fonctions : chef de service technique sûreté sécurité

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : animer, suivre et diriger le service technique sûreté, sécurité chargé d'assurer la sûreté de l'hôtel du département, la sûreté et la sécurité des sites déconcentrés. Organiser les moyens nécessaires à la surveillance, la sécurité des bâtiments sous la responsabilité du directeur et du directeur adjoint. Assurer le suivi administratif, réglementaire et superviser l'activité budgétaire en collaboration avec le SAG. Mettre en œuvre et suivre les installations concernant les dispositifs alarmes et vidéosurveillance, les dispositifs de sécurité et prendre en compte le risque terroriste : déclaration des vidéosurveillances conformément à la réglementation. Mettre en œuvre la sécurisation des sites : élaboration du plan de sûreté, de consignes et veiller à leur stricte application, suivi des installations de vidéosurveillance, mise en œuvre des mesures anti-terroriste et évaluation des dispositifs de sûreté, organisation du service face aux événements ou aux crises (déclenchement du plan de gestion de crise), élaborer un plan prévisionnel d'intervention et prévoir et affecter les moyens humains et matériels nécessaires. Organiser, coordonner l'action des équipes internes et externes. Etablir des bilans d'intervention et proposer des mesures correctives. Etre force de proposition vis-à-vis de la hiérarchie, notamment dans le cadre de cellule de crise, de l'évolution des orientations en matière de prévention de la sécurité. Alerter la collectivité sur les risques et points de vigilance particulière. Participer à la définition des stratégies d'intervention. Participer à la démarche de la qualité de l'accueil. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Diplôme de l'enseignement supérieur, connaissances du cadre réglementaire des dispositifs de sécurité publique. Notions en droit administratif pénal, connaissance réglementaire sécurité incendie, des marchés publics et de la comptabilité publique, de la convention collective des entreprises de sécurité et de prévention. Capacité à rendre compte efficacement à la hiérarchie, à former les agents du service aux missions de sûreté/sécurité, d'organisation et connaissance des techniques de vidéo protection et procédure de gestion de crise. Bonne connaissance de l'environnement territorial et des processus de décision du département. Excellent relationnel. Capacité à proposer, fixer des objectifs, impulser des changements, instaurer des procédures. Aptitude à manager une équipe dans la plus stricte équité et à être un médiateur dans le cadre d'un conflit interne au service. Réactivité, forte disponibilité, rigueur, capacité d'adaptation, discipline et respect de l'autorité hiérarchique. Autonomie, prise d'initiative. Maîtrise de l'outil informatique

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 55

OBJET: Modification d'un emploi d'attaché (adjoint au chef de service technique, sûreté, sécurité) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°8s du 25 octobre 2013 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi d'attaché (adjoint au chef de service technique, sûreté, sécurité) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : adjoint au chef de service technique, sûreté, sécurité

- grades de la fonction publique territoriale : attaché et attaché principal

- missions : responsable de la sûreté et de la sécurité des sites déconcentrés. Encadrer une équipe composée de 9 agents, suivre l'ensemble des dossiers techniques (plans de prévention et évaluation des risques professionnels et techniques), utiliser une radio suivant les missions). Gérer l'évènementiel sur les sites déconcentrés, suivre les demandes de gardiennage des sites déconcentrés. Mettre en œuvre les dispositifs de sûreté et de sécurité incendie et le matériel affecté sur les sites déconcentrés. Participer à l'élaboration, au suivi et au contrôle des marchés publics relatifs aux sites déconcentrés, aux extincteurs, aux plans d'évacuation et aux trousse de secours. Relation avec les prestataires. Gérer les trousse de secours. Suivre l'ensemble des dossiers techniques (plans de prévention et évaluation des risques professionnels et techniques). Participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : réactivité, rigueur, organisation, capacité à manager une équipe. Connaissances des techniques de base portant sur les dispositifs de sûreté et d'incendie et la réglementation en la matière. Formation à l'exercice d'évacuation des sites. Permis B. SSIAP3.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des attachés et attachés principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°56

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur territorial (pilote exploitation réseaux et télécoms) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°2s du 5 avril 2019 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (pilote exploitation réseaux et télécoms) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- emploi : pilote exploitation réseau et télécoms

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Au sein de la direction des systèmes d'information et des usages numériques (DSIUN) et sous la responsabilité du responsable du pôle exploitation sécurité, réseau et télécoms (PESRT), contrôler et coordonner le déroulement et l'organisation des opérations d'exploitation des infrastructures de téléphonie, de réseaux et de sécurité, afin de garantir aux utilisateurs une qualité de service optimale. Gestion de l'exploitation : gérer les opérations du maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures du PESRT, gérer les projets d'évolutions techniques sur le périmètre des infrastructures en production, contrôler les architectures et leurs mises en production en collaboration avec le pôle des architectures et projets d'infrastructures. Pilotage des prestations : contrôler le respect des engagements de qualité et de sécurité par rapport aux contrats de services passés avec les prestataires, mettre en place les plans d'actions nécessaires pour l'amélioration des résultats, coordonner les équipes d'exploitation des autres périmètres dans le cadre de ces plans d'action, organiser et gérer le reporting à sa hiérarchie, remonter les alertes et gérer les escalades. Participer à l'amélioration des architectures et des fonctionnements de la DSIUN : faire appliquer les fonctionnements et l'organisation DSIUN en centre de service via les processus d'exploitation mis en place, étudier la cohérence, l'intégration et l'exploitabilité technique des nouvelles solutions par rapport aux architectures existantes, participer à l'amélioration et aux recettes des architectures de l'infrastructure réseau et des outils de la DSIUN. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué: Fort d'une expérience de 7 ans minimum dans le domaine de la sécurité, des réseaux et des télécoms, et diplômé d'une école d'ingénieur (Bac + 5) ou de l'enseignement supérieur, ayant développé une solide compétence technique et méthodologique. Esprit analytique et rigoureux, pour le suivi des contrats d'infogérance et de support, des tickets, des journaux de bord, pour la gestion de la base documentaire. Bon relationnel et aisance managériale, pour l'animation de réunion, la fédération des équipes dans les activités transversales, le pilotage des équipes en prestation. Force de proposition sur les points d'amélioration, d'évolution ou de changements d'architecture nécessaires à la bonne exploitation des infrastructures. Aisance d'expression écrite et orale, pour la formalisation et la communication des besoins et des consignes, pour la gestion des relations fonctionnelles et hiérarchiques au sein de la DSIUN, et pour la gestion des prestataires des marchés.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 57

OBJET: Modification d'un emploi d'ingénieur (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 2v du 5 avril 2019 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi d'ingénieur territorial (chef de projet informatique) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : chef de projet informatique

- grades de la fonction publique territoriale : ingénieur et ingénieur principal

- missions : Prendre en charge des projets liés à une ou plusieurs directions métier du CD13, ainsi que les contraintes de production du système d'information allant de l'exploitabilité des solutions mises en œuvre à la prise en compte de la sécurité. Assurer sa mission dans le respect des contraintes externes et internes (procédures, risques, coûts, délais). En relation avec les équipes internes (Construction, Production des services, Collège d'Architectes) et les prestataires de la DSIUN. Piloter ses projets : gérer la planification globale des projets, en planifiant les ressources nécessaires (DSIUN) et en relation avec les prestataires, piloter les prestataires en obligation de résultat (faire faire sans laisser faire), organiser les instances de pilotage (Comités stratégiques, de pilotage, de suivi, de validation) en préparant les supports et rédigeant les relevés d'action / décision, suivre l'avancement des projets, suivre les risques selon les différents axes (financiers, rh, délais, qualité, ..), définir les plans d'actions, rédiger le Plan Qualité Projet (PQP) et l'adosser à un plan financier, appliquer les processus définis au sein de la DSIUN (changements, incidents, projet, problèmes), assurer un reporting régulier de ses projets, suivre le budget global du projet (logiciel, matériel, prestations), escalader en cas de litige sur une ressource, une exigence, un risque, solliciter et coordonner les parties prenantes et gérer la relation avec les prestataires, organiser les phases de qualification et de vérification. Communiquer : mettre en place et suivre les indicateurs qualité et le reporting projet proposer des axes d'amélioration du processus projet, gérer la communication et l'accompagnement au changement lié à la mise en place de ses projets. Capitaliser sur les axes de réussite et les points d'amélioration. Gérer les marchés publics : participer à la rédaction et à l'analyse et en assurer la gestion et le suivi opérationnel. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué: Fort d'une expérience de 10 ans minimum dans une fonction analogue et diplômé d'une école d'ingénieur (Bac+5), ou de l'enseignement supérieur. Solide compétence dans le domaine de la gestion de projets informatiques. Respect de l'organisation collective du travail, gestion des marchés de sous-traitance, partage de l'information, reporting, prise en compte des orientations stratégiques de la direction, capacité à faire des propositions de changements ou d'amélioration continue, à animer, arbitrer et gérer des priorités. Bonne connaissance des architectures et des technologies des systèmes d'information. Très bonne capacité à travailler en équipe, esprit analytique et rigoureux, capacité à développer ses compétences. Bon rédactionnel (élaboration de documents projets, de dossiers techniques, de modèles de documents), capacité de synthétisation et de discernement dans l'expression écrite et orale (reporting consolidé, participation aux instances de gouvernance liées au traitement des incidents, remontés d'alertes techniques...) Aisance relationnelle pour la conduite de réunion, les relations clients-fournisseurs, la collaboration avec les parties prenantes, attitude constructive et facilitante, maîtrise de soi. Autonomie et organisation, tenue des engagements donnés. Résistance au stress, exemplarité, connaissance appréciée des collectivités et des marchés publics,

connaissance en sécurité et en infrastructure. Conduite au changement. Compétences techniques : méthodologie de gestion de projet, sécurité informatique, virtualisation, architecture N-Tiers, maîtrise d'Easy Vista ou d'un outil équivalent, fortes compétences de l'environnement poste de travail et des environnements mobiles, compétences systèmes d'exploitation (Windows, Citrix) et outils bureautiques, compétences autour des centres de services.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des ingénieurs et ingénieurs principaux entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°58

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°4j 30 mars 2018 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- emploi : médecin de PMI

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

- missions : participer aux actions de santé de PMI et collaborer aux missions de promotion de la santé, enfance-famille et cohésion sociale au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical, assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques. Sa zone d'intervention habituelle peut être modulée en fonction des besoins de remplacement. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement : diplômé d'état de Docteur en médecine, très expérimenté, aptitude à l'encadrement et l'animation d'équipes, mobilité. Connaissance des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant au domaine sanitaire et social, des systèmes d'information et d'évaluation de santé, de l'outil informatique et bureautique. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile, management et animation d'équipe, utilisation des systèmes d'information, disponibilité, esprit d'initiative et sens des responsabilités.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2ème classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°59

OBJET: Modification d'un emploi de sage-femme de classe normale (sage-femme) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°7d du 30 juin 2017 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de sage-femme de classe normale (sage-femme) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- Nature des fonctions : sage-femme

- grades de la fonction publique territoriale : sage-femme de classe normale et sage-femme hors classe

- missions : Assurer sur son territoire d'intervention, auprès de la femme enceinte, une prévention psycho-médico-sociale et un suivi global de la grossesse et du post-natal. Assurer des consultations de planification et d'éducation familiale. Assurer des actions de soutien à la parentalité et à la promotion de la santé. Participer à la gestion, et à l'organisation de l'activité du CPEF. Prendre en charge à domicile des grossesses à risque médical et médico-social à partir des indications émanant des maternités, des médecins libéraux, des équipes médico-sociales de MDS et des avis de grossesses de la CAF, selon disponibilités. Encadrer des élèves sages-femmes et développer des partenariats. Sa zone d'intervention habituelle peut être modulée en fonction des besoins de remplacement. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme d'état de sage-femme, connaissance en santé publique, formation en suivi gynécologique et contraception souhaitée, formation EPP (Entretien Prénatal Précoce), expérience professionnelle en matière de grossesse pathologique, qualités humaines et rationnelles, sens de l'écoute. Mobilité et véhicule personnel indispensable, sens des responsabilités et esprit d'initiative. Expérience en bureautique, technologies de l'information et de la communication (recueil de données).

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des sages-femmes de classe normale et sages-femmes hors classe entre IB 510 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°60

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin chargé des modes d'accueil de la petite enfance) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n°5s du 21 octobre 2016 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Caractéristiques et définition de l'emploi de médecin de 2^{ème} classe (médecin chargé des modes d'accueil de la petite enfance) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- Nature des fonctions : médecin chargé des modes d'accueil de la petite enfance

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

- missions : chargé de l'instruction des dossiers de création ou de modification des structures d'accueil collectif, du suivi administratif (une visite par an minimum) donnant lieu à un rapport, des visites annuelles des centres de loisirs sans hébergement et rédaction des rapports transmis à la direction départementale de la jeunesse et des sports, du conseil médical pour l'agrément des assistants maternels et familiaux (certificats médicaux, relation avec le médecin traitant...), de la participation aux sessions d'information. Est le premier recours pour les assistants maternels ou parents. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : diplôme d'état de médecin généraliste possédant une compétence pédiatrique et une expérience confirmée en protection infantile, bonne connaissance des structures et des établissements d'accueil

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2^{ème} classe et médecins de 1^{ère} classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 61

OBJET: Modification d'un emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel en vertu de la délibération n° 7e du 30 octobre 2015 et conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Caractéristiques et définitions de l'emploi de médecin de 2ème classe (médecin de PMI) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin de PMI

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 2^{ème} classe et médecin de 1^{ère} classe

- missions : participe aux actions de santé de PMI et contribue aux missions promotion de la santé, enfance-famille et cohésion sociale au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Peut être sollicité pour contribuer à l'encadrement technique du personnel paramédical et pour assurer la gestion de dossiers spécifiques ou d'actions partenariales de santé, selon l'organisation en place sur le territoire. Son temps de travail est majoritairement consacré aux activités cliniques. Mission protection infantile : consultations infantiles, bilans de santé en écoles maternelles, actions de soutien à la parentalité, actions en faveur de la périnatalité (liaisons, rencontres avec les équipes hospitalières et de maternités), actions de promotion à la santé, participation aux dispositifs mis en œuvre en cas de crises sanitaires, actions de santé dans les crèches et multi-accueils. Mission Enfance-Famille : actions de prévention de la maltraitance, participation au traitement des informations préoccupantes, suivi médical des enfants placés. Mission protection maternelle : consultations gynécologiques (contraception et suivi de grossesses), action en faveur de la périnatalité (liaisons, rencontre avec les équipes hospitalières et de maternité, action de promotion de la santé. Participation aux activités médicales de la direction de la PMI et de la santé publique (CPEF, CeGIDD, vaccination, éducation à la santé) en fonction des besoins du territoire. Remplacement sur le ou les secteurs géographiques afin d'assurer la continuité du service public. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de médecin, connaissances des missions sanitaires et médico-sociales exercées par le département, de l'organisation du système de soins, de la réglementation s'appliquant aux domaines sanitaire et social (capacité à suivre son évolution et ses conséquences), des systèmes d'information et d'évaluation de santé, des logiciels informatiques World, Excel, Power-Point, Business Objects et une maîtrise des outils de recherche sur Internet. Expérience en médecine pédiatrique en particulier dans le cadre de l'activité territoriale de protection infantile, management et animation d'équipes. Utilisation des systèmes d'information. Organisation et méthode, esprit d'initiative et sens des responsabilités, disponibilité, discrétion.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 2ème classe et médecins de 1ère classe entre IB 542 et HEA et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N° 62

OBJET : vacances salle de sport de l'HD13

116 vacations mensuelles au taux horaire de 19,32 €brut pour assurer les vacations à la salle de sport.

ANNEXE N°63

OBJET : Elargissement de l'application des taux horaires des médecins vacataires DPMIS/DITAS

Elargissement de l'application des taux horaires des médecins vacataires DPMIS/DITAS
(délibération n° 43z du 15 décembre 2017) à tous les médecins vacataires de la collectivité :

Médecin généraliste	30 €bruts
Médecin généraliste + attestation spécialiste	35 €bruts
Médecin spécialiste	35 €bruts

ANNEXE N° 64

OBJET : recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité) : en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée

→ 1 emploi d'agent contractuel de catégorie C - adjoint technique (rémunération équivalente au 1er échelon + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois

ANNEXE N°65

OBJET: Caractéristiques et définition d'un emploi de psychologue de classe normale (psychologue) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : psychologue

- grades de la fonction publique territoriale : psychologue de classe normale et psychologue hors classe

- missions : Sous l'autorité du médecin directeur et du médecin responsable d'équipe, prise en charge des enfants orientés vers le Centre Médico Psycho-Pédagogique (CMPP), en diagnostic et traitement. Une activité hebdomadaire de 37 actes est attendue. Bilan de développement cognitif, affectif, adaptation sociale, conduite de thérapie cognitivo-comportementale, de thérapie développementale en approche structurée, entretiens familiaux de guidance éducative, participation à la réunion de synthèse hebdomadaire de l'équipe pluridisciplinaire. Assurer des activités avec des petits groupes d'enfants. Possibilités de travail en co-consultations

Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

- niveau de recrutement et motif invoqué : Diplôme de l'enseignement supérieur (Master 2), Maîtrise des outils : WISC, Vineland, CARS, PEP. Aptitude à la communication alternative. Aptitude à la conduite d'entretiens familiaux. Aptitude au travail d'équipe. Capacité à intégrer des stagiaires et à participer à des activités d'enseignement et de recherche

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des psychologues de classe normale et psychologues hors classe entre IB 441 et IB 985 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°66

OBJET: Caractéristiques et définitions de l'emploi de médecin de 1^{ère} classe à 50 % ETP (médecin généraliste nutritionniste thérapies adolescents) pouvant être pourvu par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article n° 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- nature des fonctions : médecin généraliste nutritionniste thérapies adolescents

- grades de la fonction publique territoriale : médecin de 1^{ère} classe et médecin hors classe

- missions : partager son temps de travail entre la MDA (maison de l'adolescent : 2 demi-journées) et le CMPP (centre médico psycho pédagogique : 2 demi-journées). Assurer les bilans somatiques auprès d'enfants suivis au CMPP, ainsi que le suivi médical des adolescents du CMPP. Assurer également le suivi médical des adolescents de la MDA. Pour la MDA : assurer le suivi médical des adolescents lors de consultations individuelles, participer à l'animation d'un atelier thérapeutique « affirmation de soi », être le référent d'un réseau TCA (trouble du comportement alimentaire) en lien avec l'APHM et en assurer des consultations de nutrition, prise en charge spécifique si besoin et mise en contact avec des partenaires extérieurs, assurer la responsabilité des prescriptions médicales, assurer des actions de prévention au sein d'établissements scolaires, collaborer avec tous les professionnels de l'équipe et du réseau, assurer le suivi des orientations MDPH pour les adolescents porteurs de handicap. Pour le CMPP : assurer les consultations ambulatoires d'enfants de 0 à 20 ans, suivre les orientations MDPH (maison départementale des personnes handicapées) pour les enfants et adolescents porteurs de handicaps, les consultations de nutrition et de suivi des questions d'obésité, les thérapies de groupe d'adolescents, l'animation de groupes parents et les bilans des enfants atteints des troubles autistiques. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention.

- niveau de recrutement et motif invoqué : Titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine et du Diplôme d'Université obésité de l'enfant et de l'adolescent. Sens du travail en équipe. Qualités relationnelles.

- niveau de rémunération : correspondant aux grilles indiciaires des médecins de 1^{ère} classe et médecins hors classe entre IB 813 et IB 1021 et au régime indemnitaire y afférent.

ANNEXE N°67

OBJET : Laboratoire départemental d'analyses - emplois permanents

→ 1 emploi d'adjoint technique transformé en 1 emploi d'agent de maîtrise

→ 1 emploi de cadre de santé de 2ème classe transformé en 1 emploi de technicien territorial

ANNEXE N°68

OBJET : Laboratoire départemental d'analyses : recours à des agents contractuels pour une durée ponctuelle (accroissement temporaire d'activité), en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :

→ 7 emplois d'agents contractuels de catégorie C - adjoint technique (rémunération équivalente au 1er échelon + régime indemnitaire du grade correspondant) durée : 12 mois

ANNEXE N° 69

OBJET : Laboratoire départemental d'analyses - création de vacations

→ vacations de biologiste, vétérinaire, pharmacien : 600 h de vacations (35 €bruts)

ANNEXE N°70

OBJET : création d'un emploi de doctorant contractuel

Le projet des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) géré par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) est un dispositif d'aide à l'embauche de doctorants par une entreprise ou une collectivité territoriale durant la réalisation de leur thèse.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'insertion professionnelle des doctorants en les plaçant en situation d'emploi et d'encourager les projets de collaboration entre les laboratoires de recherche et les entreprises ou les collectivités territoriales.

Dans ce cadre, il est proposé de co-encadrer une thèse qui porte sur le thème suivant : « Etude des œufs de dinosauriens du Sud-Est de la France : apports paléobiologiques et biostratigraphiques et implications taphonomiques et archéologiques »

Le département est en effet gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte Victoire, connue pour son gisement paléontologique à œufs de dinosaures.

La mise en œuvre du dispositif CIFRE associé au département, autour du projet de recherche, les partenaires suivants :

- Le Laboratoire Méditerranéen de Préhistoire Europe Afrique, avec lequel sera conclue une convention de collaboration de recherche qui stipule les conditions des recherches réalisées par le doctorant et les questions de confidentialité et de propriété intellectuelle.

Cette convention de collaboration est à conclure au plus tard dans les six mois qui suivent le début du CIFRE et sera soumise à l'approbation d'une prochaine commission permanente.

- Le doctorant, à qui est confiée la mission de recherche, recruté pour une durée de 36 mois, sous contrat de travail de droit privé (article D.1242-3 & 6 du Code du travail) avec un salaire minimum de 23 484€ annuel brut.

- L'ANRT, qui verserait au département une subvention annuelle de 14 000€ dans le cadre d'une convention CIFRE

ANNEXE N°71

OBJET : aménagement de postes en faveur des agents en situation de handicap

L'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, autorise les collectivités locales à verser des aides dites prestations sociales à caractère pécuniaire afin d'améliorer les conditions de vie et de faciliter l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés qu'elles emploient.

Ainsi et en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la direction des ressources humaines met en œuvre des dispositifs d'accompagnement à destination des personnels travailleurs handicapés de la collectivité qui ont vocation à leur octroyer, si besoin, des aides techniques et humaines sur leur poste de travail et dans leur vie personnelle sur prescription du médecin de prévention. Le champ de ces interventions est très large :

- achat de prothèses, orthèses, fauteuils roulants,
- aménagement de véhicule personnel et professionnel,
- prise en charge des transports domicile/travail,
- auxiliaire de vie ou tutorat pour l'accomplissement des activités professionnelles,
- formations liées à la compensation du handicap, bilans de compétences spécialisés, formations individuelles professionnelles qualifiantes et diplômantes, etc,

Et tout autre aménagement de poste susceptible d'être préconisé par le service de médecine préventive.

Sur prescription de la médecine préventive, les agents reconnus comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés listés aux articles L.5212-13, L.5212-15 et L.328-3 du code du travail pourront solliciter la direction des ressources humaines pour l'octroi d'un financement.

Le versement de l'aide correspondante se fera sur présentation de la facture acquittée et déduction faite des autres financements mobilisables par l'agent (Prestation Compensation du Handicap MDPH, Sécurité sociale, Mutuelle de l'agent).

Il convient de préciser que le Fonds d'Insertion en faveur des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) finance des mesures visant à améliorer les conditions de vie et de travail des agents en situation de handicap mobilisées par la direction des ressources humaines sur la plateforme dédiée.